



Schéma Départemental des Services aux Familles 51



Bâtir le Service Public des Familles de demain

Sommaire

Partie 1 : Propos Introductifs (P.3.)

Partie 2 : Etat des lieux (P.10)

Partie 3 : Orientations globales (P.43)

PROPOS INTRODUCTIFS





PARTIE 1 | Introduction

1.1 Préambule

Qui sommes-nous ? Cette question renvoie à une crise identitaire traversant les agents publics et les acteurs associatifs participant à des missions de service public. Ce SDSF est une tentative de réponse.

L'une des causes réside dans la perte de sens d'un service public qui tend vers davantage de complexification. Cette complexité s'incarne à la fois dans une complexification réglementaire et organisationnels. Ce processus pèse fortement sur la capacité des agents à proposer un service public de qualité mais aussi sur les usagers du service public qui peinent à identifier les interlocuteurs clés. Dans le domaine de la famille, une multitude d'acteurs intervient. La finalité de ce SDSF consiste à coordonner les interventions des acteurs et de formaliser la coopération.

Toutefois, il ne s'agit pas non plus de tendre vers un « choc de simplification ». Ces tentatives, déjà éprouvées par le passé, n'ont que trop rarement réussies¹ⁱ. En effet, si la politique familiale se complexifie, c'est aussi parce que la société se complexifie. La complexité peut donc être cultivée et prendre la forme d'un jardin à la française, dont la beauté esthétique réside dans la complexité.

Alors qui sommes-nous ? Pour concilier ces deux exigences, le SDSF propose de rassembler autour d'une grande idée directrice, celle de bâtir le service public des familles. En effet, de nouveaux services publics agissant dans le domaine de la famille sont en train d'émerger. De nombreux projets de lois évoquent la création de Service Public de la Petite Enfance, de Service Public de l'Autonomie ou encore Service Public de l'Insertion... Le SDSF prend le parti d'absorber ces projets en cours de création et de les articuler autour d'un service public des familles.

Notre service public des familles ne peut voir le jour sans une méthodologie rigoureuse, que le SDSF se doit d'exécuter. En effet, le service public des familles ne peut voir le jour sans le travail effectué par les professionnels de terrain et les agents publics. En outre, il appartient aux pilotes de ce SDSF de valoriser et formaliser les initiatives locales portées à destination des familles. Enfin, le schéma départemental des services aux familles n'a pas vocation à se superposer ou à entrer en concurrence avec les autres schémas existants. Bien au contraire, le SDSF a vocation à s'articuler avec les autres schémas et autres contrats locaux dans une volonté de construire une harmonie inter-institutionnelle.

1.2 Historique

Le premier Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) de la Marne a été signé en décembre 2016 avec les représentants de l'Etat, le Département, la MSA Marne Ardennes Meuse, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Justice, l'UDAF de la Marne, et les maires de certaines communes (Reims, Châlons en Champagne, Vitry le François, Epernay, Sainte-Menehould, Arrigny, Germinion, Coupeville, Trepail).

Le SDSF a couvert la période 2016-2020 et a été prolongé par avenant pour l'année 2021.

Ce Schéma a permis de mettre l'accent sur une approche transversale des politiques de l'accueil du jeune enfant et de l'accompagnement à la parentalité, dans un souci de lisibilité de l'offre pour les familles et les professionnels, de la réduction des inégalités territoriales et d'une bonne couverture des besoins sur ces territoires.

Il a été complété par un Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale adopté en décembre 2017 et portant sur la période 2018-2021. Le SDAVS a permis de structurer une approche départementale de l'animation de la vie sociale portée par les centres sociaux et les espaces de vie social. Ces structures de proximité sont au cœur des territoires, au plus près des habitants et de leurs attentes, œuvrant à la notion de «vivre ensemble» et se situant également à la croisée de multiples politiques publiques.

1.3 Cadrage juridique

Le SDSF découle de l'art L214-5 du Code de l'Action Sociale, à la suite d'une ordonnance du 19 mai 2021 (n°2021-611), il un comité départemental des services aux familles, instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles tels que définis à l'article L. 214-1 ainsi qu'au suivi des améliorations de la qualité en application des chartes mentionnées aux articles L. 214-1-1 et L. 214-1-2.

Le comité départemental des services aux familles est présidé par le représentant de l'Etat dans le département. Les vice-présidents en sont le président du conseil départemental, un représentant des communes et intercommunalités du département et le président du conseil d'administration de la caisse des allocations familiales.

La composition du comité est fixée par voie réglementaire.

Le comité comprend, notamment, des représentants des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des caisses d'allocations familiales, d'associations, de gestionnaires et de professionnels concernés par les services aux familles, ainsi que des représentants d'usagers et des représentants des particuliers employeurs.

Le comité départemental des services aux familles (CDSF) établit un schéma départemental des services aux familles pluriannuel qui a notamment pour objet d'évaluer l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles, de définir des actions départementales selon des modalités prévues par décret et de suivre la mise en œuvre de ce schéma départemental.

De ce fait, le CDSF de la Marne a été installé en séance le 5 avril 2023, au cours de laquelle ont été adoptés son règlement intérieur ainsi que sa feuille de route 2023.

Les compétences, les modalités de fonctionnement et de suivi des comités départementaux des services aux familles sont fixées par voie réglementaire et leur activité des comités départementaux des services aux familles fait l'objet d'un suivi national annuel par le ministre en charge de la famille.

1.4 Liste des partenaires du SDSF :

Le présent schéma départemental des services aux familles est signé pour la période 2022-2025 entre :

- La Préfecture
- L'Education Nationale,
- La Justice (Tribunal Judiciaire de Reims et de Châlons en Champagne),
- Le Département de la Marne,
- La Caisse d'Allocations Familiales de la Marne,
- La Mutualité Sociale Agricole Marne Ardennes Meuse,
- L'Agence Régionale de Santé
- L'Union Départementale des Associations Familiales de la Marne,
- L'Association des Maires de la Marne
- Fédération des Centres Sociaux

1.5 Champs de compétences législatifs du SDSF

Si le SDSF précédent (2016-2021) recouvrait essentiellement la petite enfance et la parentalité, la nouvelle génération du SDSF intègre désormais des thématiques et des publics plus diversifiés, selon l'article L214 du Code de l'Action Sociale :

- Petite enfance (0-3ans)
- Enfance (3-12 ans)
- Jeunesse (12-26 ans)
- Parentalité (incluant notamment la séparation et la lutte contre les violences faites aux femmes)
- Animation de la vie sociale
- Accès aux droits et la lutte contre la fracture numérique
- Logement

Au-delà de ses champs, la loi n'interdit pas les CDSF d'intégrer d'autres domaines, en lien avec la famille.

1.6 Méthodologie

Ainsi, le SDSF a été construit en 3 temps, dans une démarche de co-construction partenariale :

- Élaboration d'un portrait, sur la base de données publiques (INSEE, Caf Data, PMI)
- Concertation des acteurs en plénière multilatérale, via l'organisation de 6 CDSF
- Rédaction des orientations stratégiques via des consultations bilatérales avec les pilotes concernés.

Nous tenons à remercier les partenaires pour les participations et leur contribution tout au long de ce processus.

2.2. Proposition de plan d'action

Le SDSF 2024-2026 a pour finalité de poser les jalons du futur service public des familles. Pour cela, les années 2024-2025 seront l'opportunité de créer des espaces de coordinateurs entre les acteurs. Les orientations du schéma visent à formaliser des actions existantes, renforcer des projets en cours ou encore décliner des orientations gouvernementales. Pour cela, sa finalité est de se penser comme un outil de planification des offres des services aux familles. Pour cela, le schéma 2024-2026 aura pour objectif de :

1. Monter un **observatoire départementale des familles**, destiné à centraliser les données petite enfance, enfance, parentalité et AVS (mais aussi jeunesse et logement si possible). Cet observatoire ne devra pas se superposer avec les observatoires existants mais coordonner ceux qui sont existants :
 - a. Janvier -Juin 2024 : commander une étude afin de rassembler les données relatives aux politiques familiales
 - b. Juillet-Septembre 2024 : Sur la base du diagnostic, publier une analyse des données
 - c. Novembre 2024 : Monter une comitologie rassemblant les différents observatoires au sein d'un observatoire unique
2. **Rassembler les comités** et acteurs agissant dans le domaine de la famille au sein des comités SDSF afin de mieux coordonner les acteurs
 - a. Janvier-Mars 2024 : Effectuer un état des lieux des comités existants
 - b. Mars-Avril 2024 : Prendre contact avec les comités existants afin de les intégrer des la comitologie du schéma
3. Monter un **plan d'attractivité métier du social** :
 - a. Janvier-Juin 2024 : Commander une étude afin de cibler les causes de l'attractivité métiers et les recommandations possibles ; Intégrer les comités de filières existants
 - b. Septembre-Décembre 2024 : Déployer un plan de communication global destiné à réduire les problèmes d'appariements sur le marché du travail (dans les métiers du social)
4. Coordonner les **appels à projets** des différentes institutions :
 - a. Janvier-Décembre 2024 : Expérimenter des projets d'appels à projets harmonisés
 - b. Janvier-Décembre 2025 : Evaluer les appels à projets harmonisés ; expérimenter des appels à projets communs
5. Effectuer un état des lieux destinés à **mutualiser les financements** de projets lorsque cela est possible :
 - a. Janvier – Décembre 2024 : Expérimenter des comités de financeurs communs dans les champs où cela n'existe pas encore
 - b. Janvier – Décembre 2025 : Expérimenter des actions de montage de projets communs destinés à obtenir des fonds européens
6. Optimiser la déclinaison du SDSF en articulant les CTG avec les autres **contrats locaux** existants, pour mutualiser des ressources.
 - a. Janvier – Décembre 2024 : expérimenter l'articulation des CTG avec des CLS et des Contrats de Ville

Si toutes les orientations devront être mises en place, des priorités ont émergé. Parmi elles, il s'agira de :

1. Poser les jalons du **service public de la petite enfance**, premier fondement du service public des familles
2. Renforcer le plan de **lutte contre les violences** intra-familiales et toutes formes de maltraitances
3. Déployer des **parcours usagers** inter-institutionnels, à destination des familles en situation de difficultés :
 - a. Parcours monoparentalité
 - b. Parcours jeunes
 - c. Parcours naissance
 - d. Parcours handicap
 - e. Autres parcours si besoins

ÉTAT DES LIEUX



Table des matières

Table des matières	3
1.1. Portrait socio-démographique du département de la Marne	4
Constat 1 : Une démographie déclinante	4
Constat 2 : Un processus de diversification des liens familiaux	6
Constat 3 : Aperçu des inégalités socio-familiales	9
Constat 4 : Aperçu des phénomènes de violences intrafamiliales	12
Constat 5 : Crise du logement affectant le bien être des familles	13
1.2. Analyse de l'offre de service aux familles	16
1.2.1. Petite enfance (0 à 3 ans)	16
1.2.2. Enfance (3-12 ans)	19
1.2.3. Parentalité	21
1.2.4. Animation de la Vie Sociale	23
1.2.5. Jeunesse (12-27 ans)	24
1.2.6. Accès aux droits	26
1.2.7. Logement	29
1.3. Synthèse des consultations partenaires et collaborateurs	32
1.3.1. Forces	32
1.3.2. Faiblesses	32
1.3.3. Opportunités	33
1.4.4. Risques	33

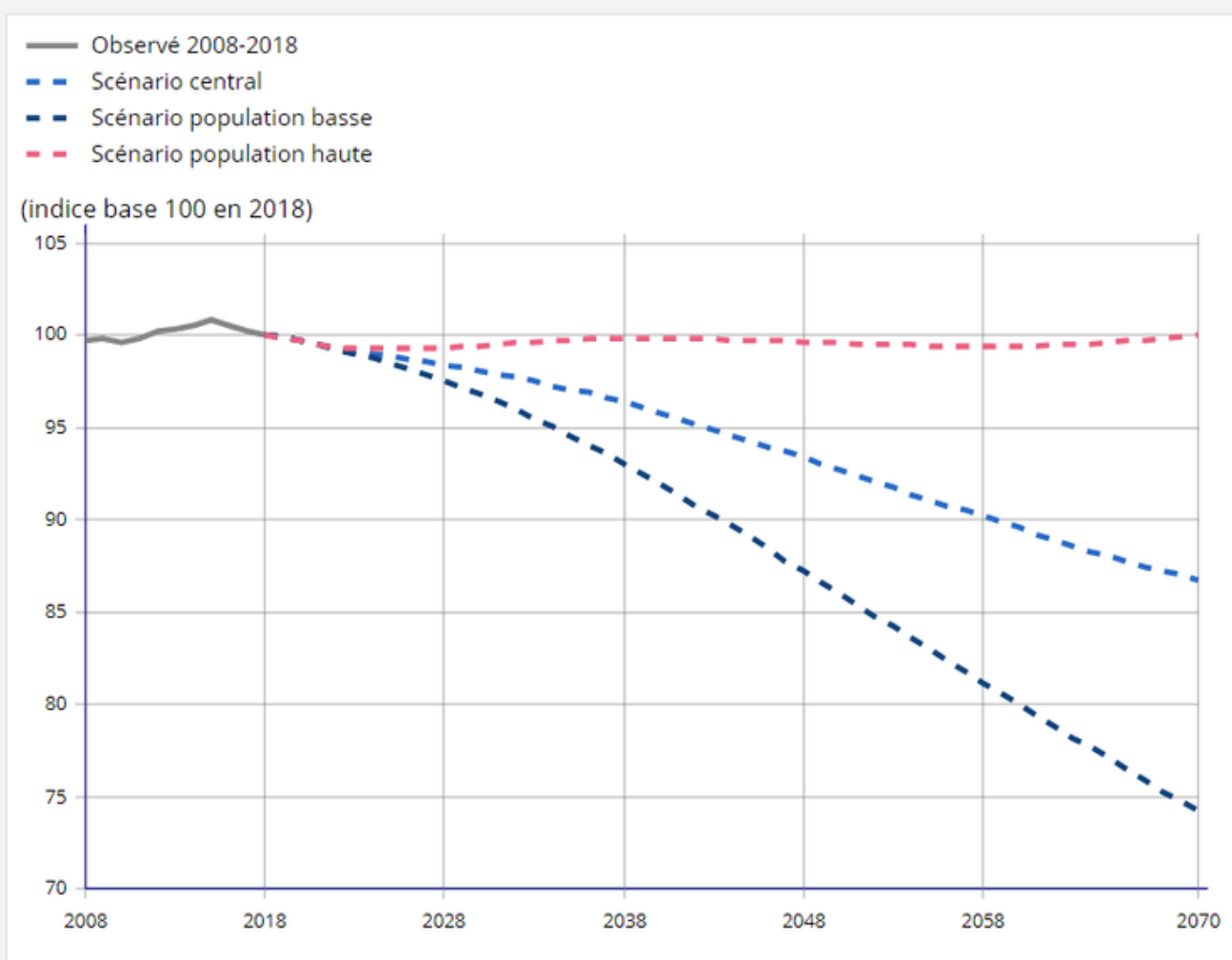
1.1. Portrait socio-démographique du département de la Marne

Le portrait socio-démographique, tiré d'une étude INSEE (1), permet d'objectiver la situation des familles et de dégager ou de confirmer 4 constats saillants.

Constat 1 : Une démographie déclinante

Si les tendances démographiques observées pendant la période 2015-2020 se prolongeaient, la population de la Marne **baisserait de 75 000 habitants en un demi-siècle**. Elle passerait de 567 000 habitants en 2018 à 492 000 en 2070. Cela correspondrait à une diminution de 13,3%, soit -0,27% en moyenne par an, un rythme très proche de celui de la région ou des départements de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle et du Haut-Rhin.

Figure 1 – Évolution de la population de la Marne selon les différents scénarios



Lecture : entre 2018 et 2070, dans le département de la Marne, la population diminuerait de 13,3 % selon le scénario central.

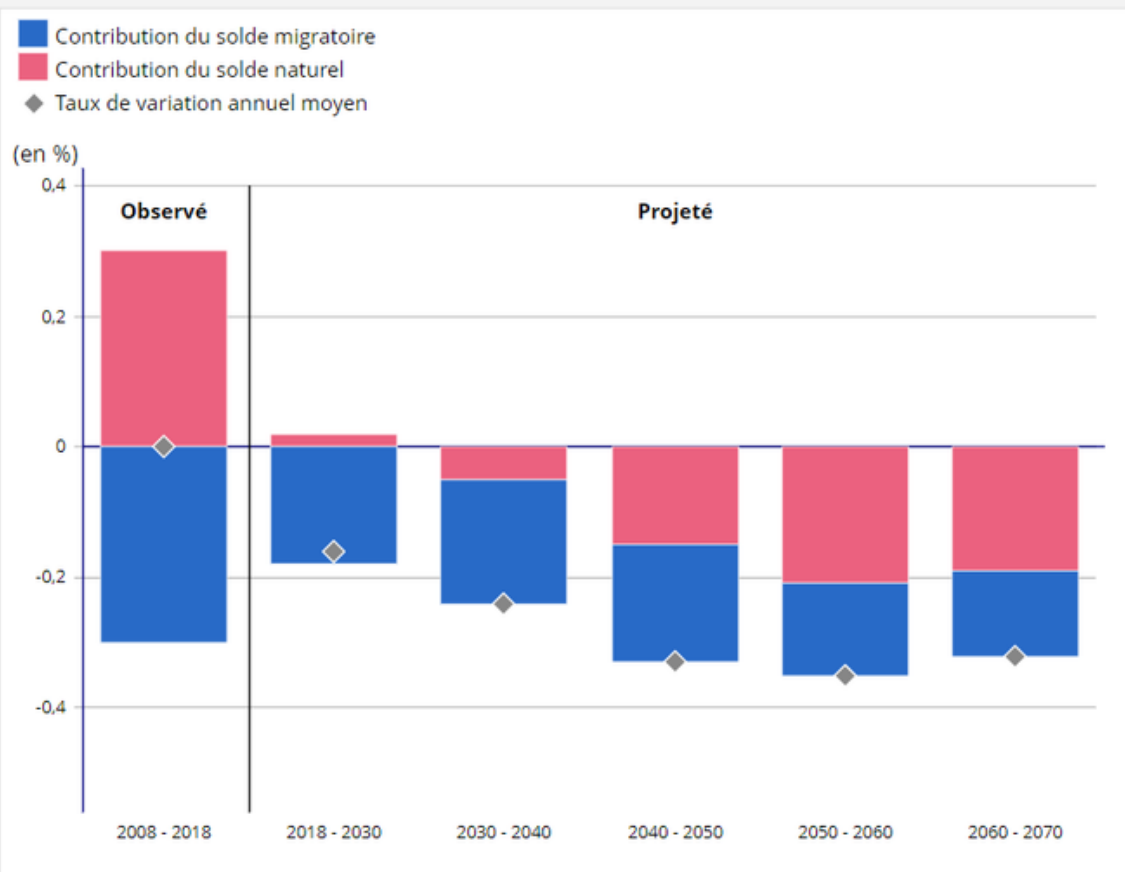
Source : Insee, recensement de la population, Omphale 2022.

La baisse de la population s'expliquerait en grande partie par **la baisse des naissances**. L'indicateur conjoncturel de fécondité poursuivrait une très légère diminution sur la période : 1,76 en 2018 contre 1,69 en 2070. Le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants (15-50 ans) baisserait de 23% en un demi-siècle. Par conséquent, le nombre de naissances et de jeunes de moins de 20 ans se réduirait.

En outre, la baisse de population entre 2018 et 2070 serait en partie due à un **solde naturel négatif**, contribuant pour 0,11 point par an en moyenne au recul du nombre d'habitants. L'ampleur du déficit des naissances par rapport aux décès continuerait de croître jusqu'en 2070 (**figure 2**). Le nombre annuel de naissances diminuerait quasiment sur toute la période : à l'horizon 2070, on en compterait un quart de moins qu'en 2018.

Le nombre de décès augmenterait jusqu'en 2044, puis reculerait pour revenir à un niveau proche de celui de 2018 : il progresserait de seulement 2,6% entre 2018 et 2070. La contribution du solde migratoire serait également négative et ferait diminuer la population de 0,16% en moyenne par an sur la même période. Les mouvements migratoires seraient déficitaires de 2018 à 2070, même si l'écart entre les entrées et les sorties du département se résorberait en fin de période. Ainsi, le solde migratoire contribuerait à une baisse de la population de 0,13% chaque année entre 2060 et 2070, contre 0,19% entre 2030 et 2040.

Figure 2 - Contributions des soldes naturel et migratoire à l'évolution de la population dans le département de la Marne



Lecture : entre 2060 et 2070, la population du département de la Marne diminuerait de 0,32 % en moyenne par an. Le solde migratoire contribuerait à hauteur de -0,19 point par an tandis que le solde naturel ferait baisser la population de 0,13 point par an.

Source : Insee, recensement de la population, Omphale 2022 - scénario central.

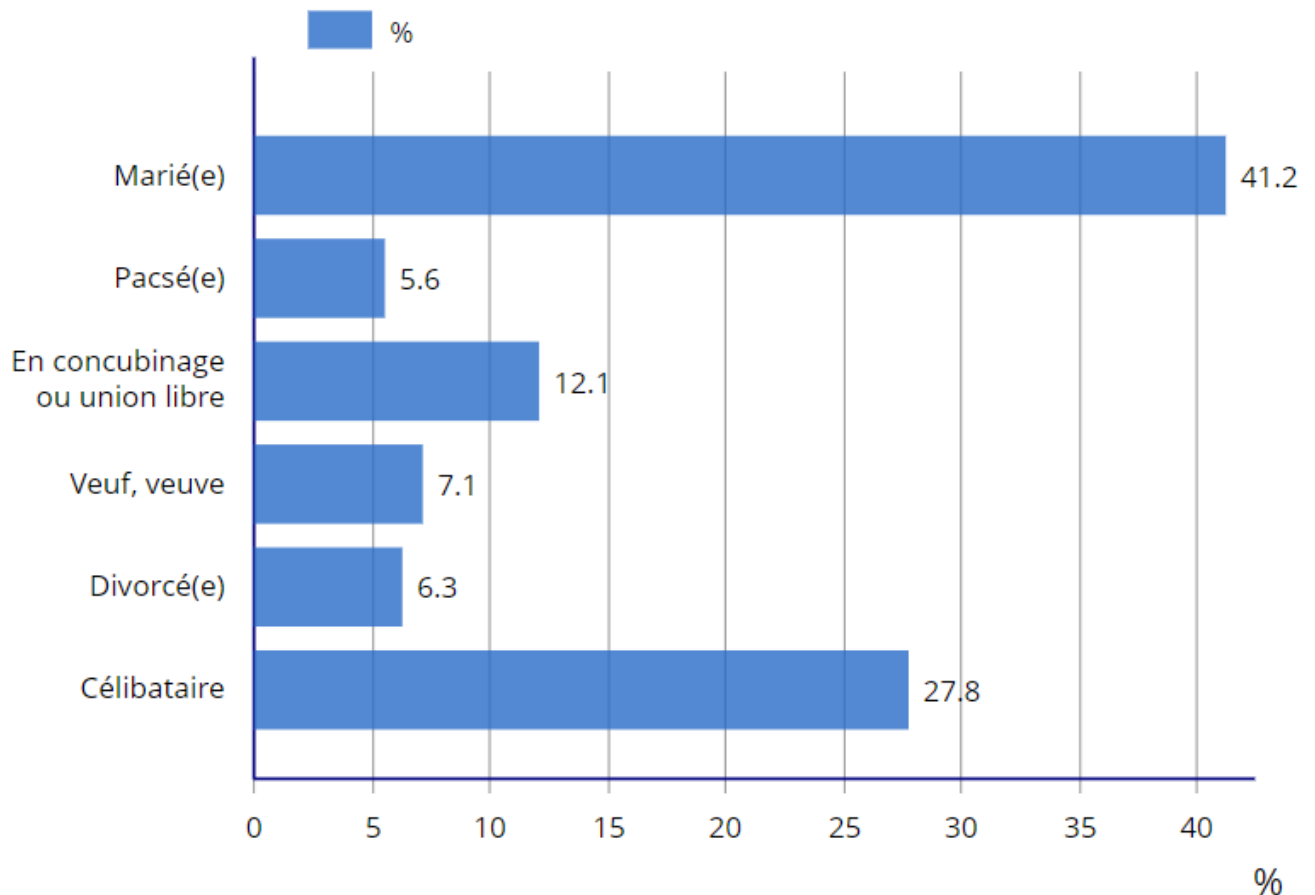
La population de la Marne connaîtrait une tendance au vieillissement à l'horizon 2070. L'âge moyen passerait de 40,6 ans en 2018 à 45,7 ans en 2070, soit cinq ans de plus. Dans le département, 27% de la population aurait 65 ans ou plus, contre 19% en 2018 (figure 3). En particulier, la part des personnes de 75 ans ou plus devrait quasiment doubler à l'horizon 2070 (17%, contre 9% en 2018).

Constat 2 : Un processus de diversification des liens familiaux

Tout d'abord, les données INSEE révèlent une diversification des statuts conjugaux, qui n'épargne pas le département de la Marne. Les liens maritaux ne sont plus majoritaires parmi les ménages marnais, avec seulement 41.2%.

FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2020

FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2020



Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Dans le même temps, cette diversification des statuts conjugaux s'accompagne également par une progression des personnes en situation d'isolement social, représentant pas moins de 40% des ménages (+ 5 points en 10 ans).

FAM T1 - Ménages selon leur composition

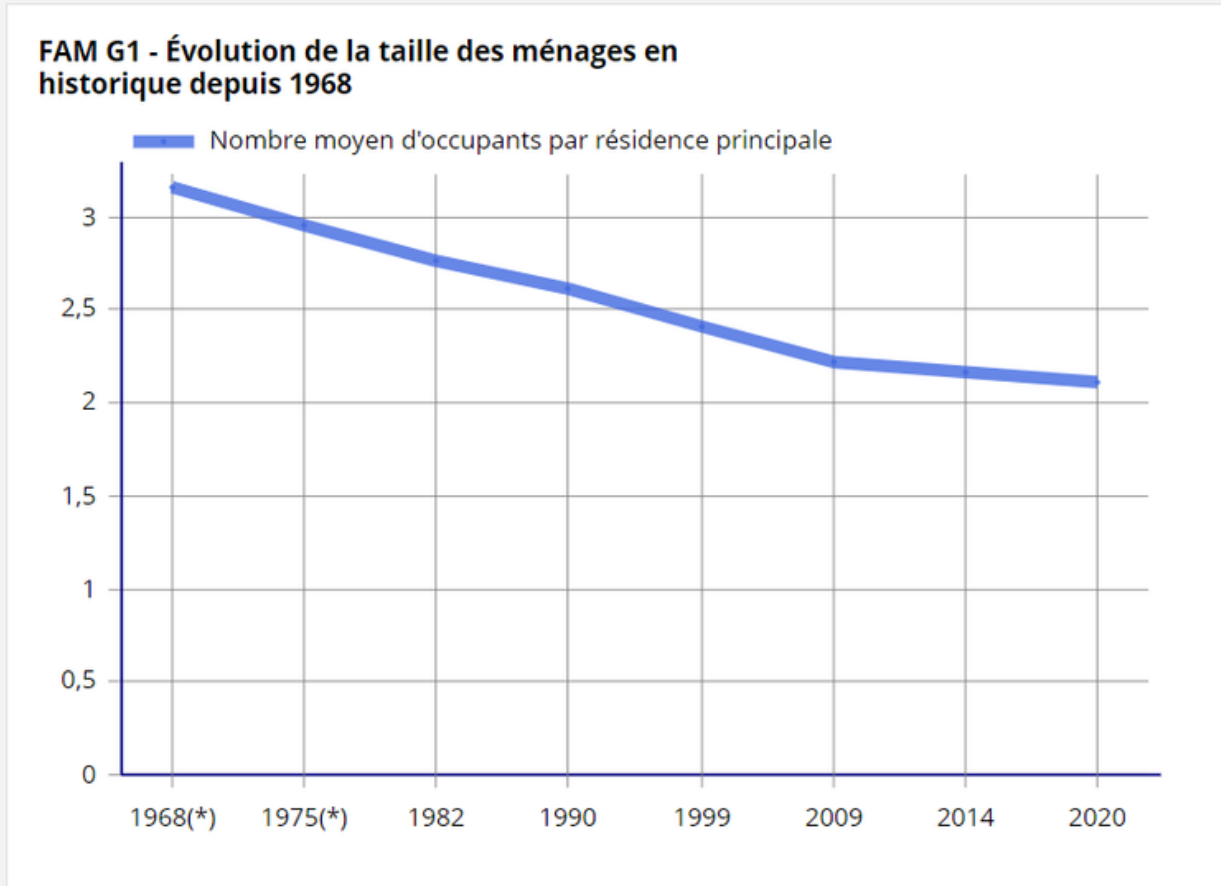
	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2009	%	2014	%	2020	%	2009	2014	2020
Ensemble	248 313	100,0	256 158	100,0	262 460	100,0	552 049	556 548	552 806
Ménages d'une personne	86 559	34,9	94 395	36,9	103 587	39,5	86 559	94 395	103 587
Hommes seuls	35 737	14,4	40 496	15,8	45 167	17,2	35 737	40 496	45 167
Femmes seules	50 822	20,5	53 899	21,0	58 420	22,3	50 822	53 899	58 420
Autres ménages sans famille	5 859	2,4	5 408	2,1	4 059	1,5	14 055	12 807	9 153
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	155 895	62,8	156 355	61,0	154 814	59,0	451 434	449 347	440 066
Un couple sans enfant	68 050	27,4	69 163	27,0	69 248	26,4	138 311	140 406	140 181
Un couple avec enfant(s)	67 695	27,3	65 406	25,5	61 460	23,4	260 383	251 737	236 782
Une famille monoparentale	20 150	8,1	21 786	8,5	24 106	9,2	52 740	57 204	63 103

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

Au-delà du phénomène d'isolement social, les données montrent aussi une contraction de la taille des ménages, passant de 3 personnes en moyenne par ménage à deux personnes, sur les cinquante dernières années.



FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

Enfin, le département de la Marne n'échappe pas à la progression de la part des familles **monoparentales**, bien que la hausse soit relativement mesurée (+ 2 points depuis 2009).



FAM T3 - Composition des familles

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	156 656	100,0	157 007	100,0	155 575	100,0
Couples avec enfant(s)	67 803	43,3	65 505	41,7	61 576	39,6
Familles monoparentales	20 519	13,1	22 147	14,1	24 481	15,7
Hommes seuls avec enfant(s)	3 342	2,1	3 885	2,5	4 595	3,0
Femmes seules avec enfant(s)	17 177	11,0	18 262	11,6	19 885	12,8
Couples sans enfant	68 334	43,6	69 355	44,2	69 519	44,7

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

Constat 3 : Aperçu des inégalités socio-familiales

La composition socio-professionnelle des ménages montre que les cadres ne représentent qu'une part faible des CSP (environ 10%), tandis que les CSP les moins favorisées telles que les employés, les ouvriers et les inactifs sont majoritaires (54%).

FAM T2 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2020

	Nombre de ménages	%	Population des ménages	%
Ensemble	262 460	100,0	552 806	100,0
Agriculteurs exploitants	6 262	2,4	15 325	2,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9 609	3,7	25 878	4,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	23 971	9,1	58 987	10,7
Professions intermédiaires	38 821	14,8	93 348	16,9
Employés	42 972	16,4	99 722	18,0
Ouvriers	44 262	16,9	113 340	20,5
Retraités	74 742	28,5	113 595	20,5
Autres personnes sans activité professionnelle	21 821	8,3	32 612	5,9

Source : Insee, RP2020 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2023.

Cependant, les données INSEE révèlent que les conditions sociales des familles marnaises sont traversées par **quatre formes d'inégalités**.

- Tout d'abord, elles sont traversées par **des inégalités de revenus** entre les ménages, avec

des écarts inter-déciles de 1 à 3.

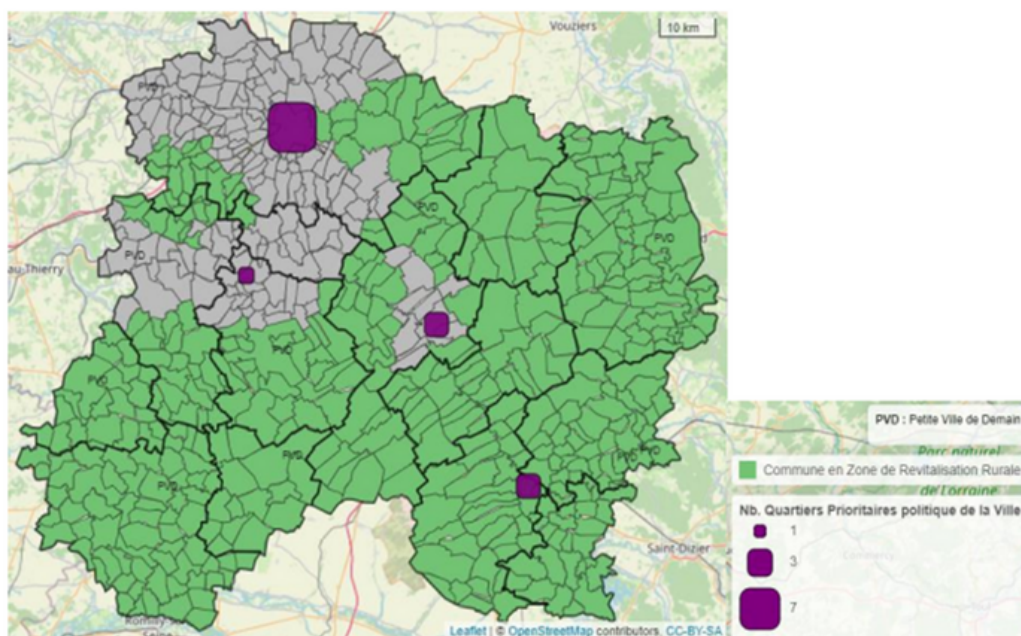
REV T3 - Distribution des revenus disponibles de l'année 2020

	2020
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	22 230
Rapport interdécile (sans unité)	3,2
1er décile (en euros)	12 040
9e décile (en euros)	38 820

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

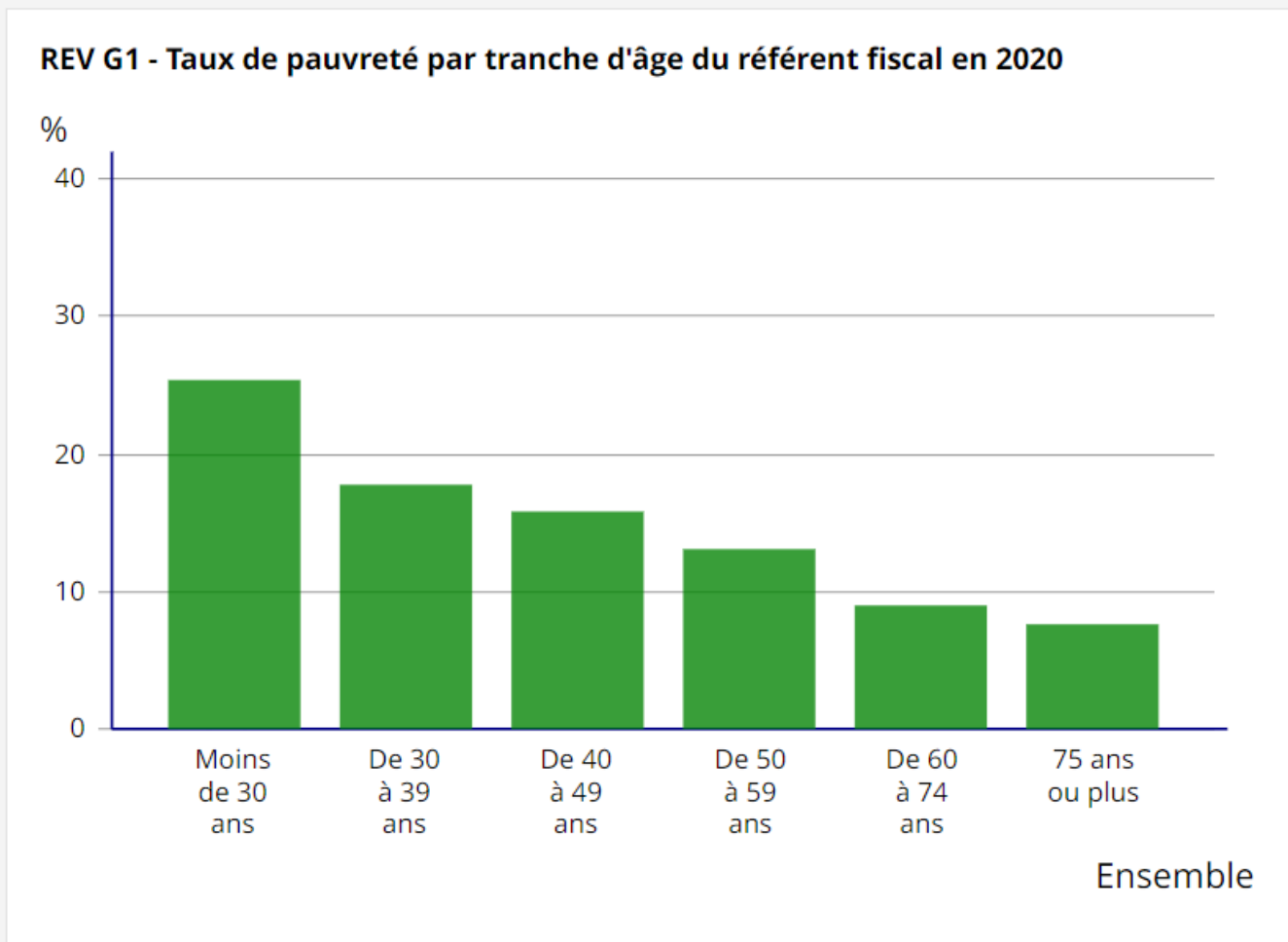
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2023.

- Au-delà des inégalités de revenus, le département de la Marne est un département traversé par des inégalités territoriales :
 - Le département de la Marne est un territoire rural, avec des zones en difficultés dans lesquels les familles vivent. 442 communes sont classées en zone de revitalisation rurale (ZRR). Elles concernent près des $\frac{3}{4}$ du département majoritairement à l'Est et au Sud du département. Ces communes regroupent 159 503 habitants, soit plus du $\frac{1}{4}$ de la population totale (28 %).
- La Marne compte 12 quartiers politique de la ville (QPV) qui regroupent 259832 habitants (46 % de la population). 7 QPV se situent au sein de la ville de Reims et concernent 181 200 habitants. La ville de Châlons en Champagne compte 2 QPV pour 44 400 habitants. La ville d'Épernay compte 1 QPV pour 22 400 habitants. La ville de Vitry le François compte 2 QPV pour 11 400 habitants
- Ensuite, les familles marnaises sont traversées par des inégalités de genre. Défavorables aux femmes, les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes s'incarnent dans toutes les catégories socio-professionnelles, avec un écart moyen de 12%.



- Enfin, les familles marnaises sont marquées par des **inégalités intergénérationnelles** assez nettes. En effet, le taux de pauvreté des ménages les plus jeunes est deux fois plus élevé que celui des plus anciens.

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2020



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2023.

- Les inégalités socio-familiales persistent en raison de trois phénomènes structurels.
- Tout d'abord, les inégalités persistent en raison du phénomène de **reproduction sociale**. Ce phénomène se traduit par la reproduction de ressources économiques, sociales et culturelles, permettant aux familles aisées de conserver leur position sociale et de la renforcer, aggravant le retard des familles défavorisées.
- En outre, l'environnement familial constitue un espace de reproduction **des inégalités de genre**. En effet, il a été démontré que le mariage n'a pas les mêmes significations ni les mêmes conséquences pour les hommes et pour les femmes. Il est plus coûteux pour les femmes dont la carrière professionnelle est souvent sacrifiée. Les inégalités de sexes à l'intérieur des familles se traduisent par l'invisibilité du travail domestique effectué par les femmes mariées. Aujourd'hui, le concept de « charge mentale » illustre les inégalités en matière de travail domestique.

- Enfin, la diversification des **liens familiaux** entraîne des **disparités** entre les liens traditionnels et les nouvelles formes de lien.

-D'une part, cela se traduit par des disparités entre personnes mariées et célibataires. Un certain nombre d'indicateurs montrent des inégalités entre gens mariés et non mariés. Ainsi, les indicateurs de santé, le taux de suicide connaissent de nettes variations entre ces catégories de personnes. « Le mariage s'accompagne d'une plus faible mortalité, spécialement chez les hommes. Entre 30 et 64 ans, sur la période 1982-1996, le risque de décès des hommes mariés est réduit de 40% contre 25% pour les femmes mariées. Deux effets se conjuguent : un effet de sélection, une santé déficiente pouvant écarter du mariage ; un effet bénéfique de la vie en couple qui réduit les risques des comportements et accroît l'attention portée à sa santé.

-D'autre part, cela se traduit par des disparités entre familles monoparentales et biparentales. Les femmes monoparentales représentent entre 80 et 90% des bénéficiaires de RSA. Elles font face à une précarité financière et sociales qui s'auto-alimentent. Elles sont surreprésentées dans les emplois à temps partiels et ne sont pas soutenus par les pères dans le cadre du paiement des pensions alimentaires, malgré les améliorations notables consécutives à la mise en place du service public de l'ARIPA.

Constat 4 : Aperçu des phénomènes de violences intrafamiliales

Si la famille est un lieu de solidarité, elle peut aussi être un lieu de violences multiples. Selon l'OMS, les violences intrafamiliales prennent 3 formes : violences physiques, violences sexuelles et violences psychologiques.

-Les violences intrafamiliales sont marquées par les **violences à caractère conjugales**. En effet, elles touchent environ 300 000 individus enregistrés par, dont 72 % de femmes[1]. Les plaintes pour violences conjugales tendent à progresser de 42 % depuis 5 ans. Elles illustrent à la fois une libération de la parole mais aussi une hausse de la violence. Selon l'OMS, il y aurait une corrélation forte entre précarité et violence.[2] Enfin, environ 125 personnes par an décèdent de violences conjugales, dont 102 femmes par an.

-Les phénomènes de **maltraitance** à l'égard des jeunes filles et des **enfants LGBTQI++** tend à augmenter, et ce depuis la crise sanitaire[3]. Elles s'expliquent par un rejet de la part des entourages familiaux des différences chez les enfants.

-Dans la Marne, les **séparations**, qui constituent une violence symbolique, s'élèvent à 1850[4]. Elles ont connu une hausse de 50%[5] par rapport à 2021. La crise sanitaire constitue une corrélation forte dans l'explication de cette hausse. La séparation nécessite un accompagnement social important. En effet, elle est souvent vécue comme une violence symbolique, sociale, économique et psychologique. Les conséquences de la séparation affectent les femmes, plus touchées par la précarité. Elle affecte aussi les enfants lorsque la séparation conduit à une rupture des liens filiaux. Enfin, elle affecte les pères qui peinent à conserver des liens avec les enfants[6].

[1] INSEE, 2020

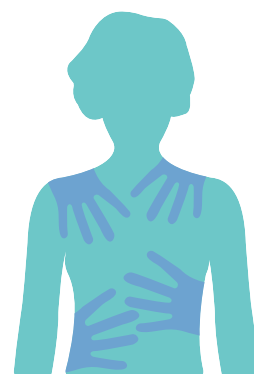
[2] OMS, 2020

[3] Défenseur des Droits, Etude sur les violences intrafamiliales, 2020

[4] Caf 51, 2022

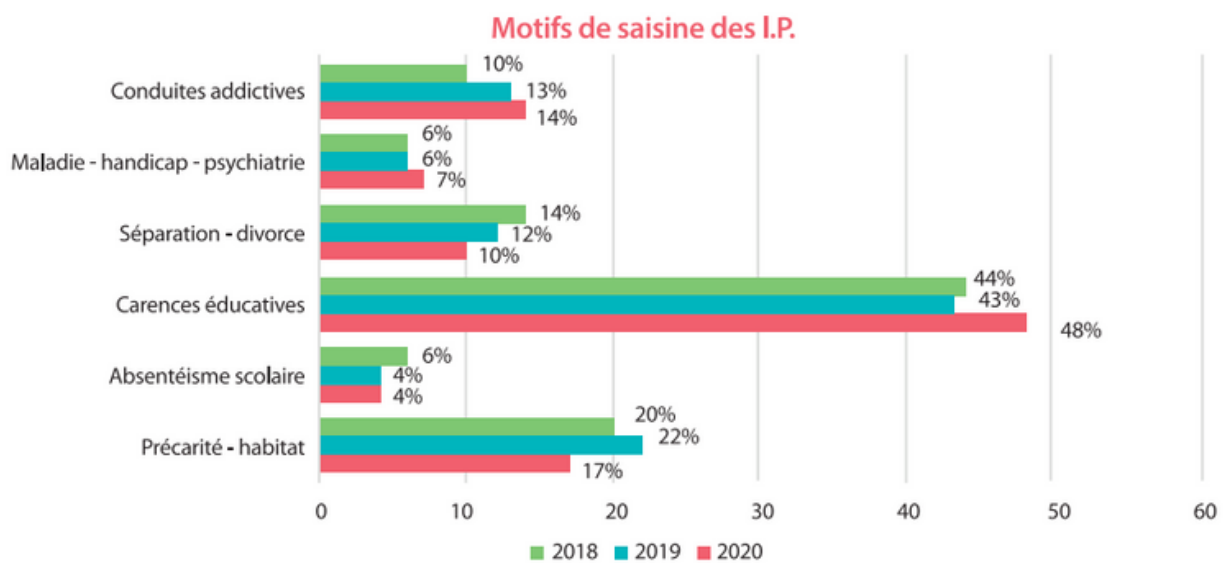
[5] ibid

[6] F.de Singly, Séparée : vivre l'expérience de la rupture, 2011



Encadré : Aperçu des phénomènes de maltraitances intra-familiales

Le département de la Marne connaît aussi une tendance à la hausse des maltraitances intra-familiales. En effet, les services de la PMI observent une hausse des signalements pour maltraitances (+6%/an depuis 2016), principalement dues à des carences éducatives et à la précarité des habitats.



Source : SDEF Conseil départemental, 2021

Constat 5 : Crise du logement affectant le bien être des familles

Le logement peut constituer un nouvel axe du SDSF. S'il est retenu, cela nécessitera une analyse à conjuguer avec les besoins sociaux des familles. En effet, l'accès à un logement digne est une condition sine qua non du bien être des familles.

Ainsi, les **inégalités d'accès au logement** sont la conséquence d'un marché locatif déséquilibré, freinant la satisfaction des besoins des familles. Le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre¹ souligne un triple phénomène face auquel le département de la Marne n'échappe pas :

- Hausse des prix des loyers : tirés par l'insuffisance de la production de logements dans les zones tendues, de l'encadrement des loyers ;

- Hausse des expulsions locatives : le niveau des expulsions locatives serait revenu à celui d'avant crise Covid ;

- Augmentation du nombre de personnes sans domicile.

Par ailleurs, au-delà de l'accès au logement, les familles font face à **des inégalités dans l'accès à des habitats dignes et de qualité**. Tout d'abord, la qualité des logements s'observe à travers la rénovation thermique des habitations. Or, les données INSEE montre que la transition énergétique des logements restent inachevée, malgré des progrès majeurs :

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	248 313	100,0	256 172	100,0	262 478	100,0
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	241 989	97,5	250 005	97,6	255 203	97,2
<i>Chauffage central collectif</i>	52 702	21,2	50 040	19,5	50 839	19,4
<i>Chauffage central individuel</i>	117 482	47,3	117 571	45,9	120 315	45,8
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	54 086	21,8	61 163	23,9	63 813	24,3

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

En outre, la qualité des logements se mesure également à travers les enjeux de décence et de salubrité des logements. Certes, la réduction de la part des logements suroccupés par les familles constitue un motif de satisfaction, avec un taux de 2% :

LOG T4bis - Résidences principales selon l'état de suroccupation (hors studios occupés par une personne)

	2009	2014	2020
Suroccupé	2,6	2,3	2,1
Non suroccupé	97,4	97,7	97,9

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Néanmoins, le vieillissement de certaines habitations, couplé à des négligences de la part des propriétaires ou des locataires et à des phénomènes exogènes peuvent expliquer l'augmentation de l'indécence dans le département. A titre d'exemple, le vieillissement du parc immobilier peut constituer un point d'alerte, à approfondir :

LOG T5 - Résidences principales en 2020 selon la période d'achèvement



	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2018	259 212	100,0
<i>Avant 1919</i>	23 324	9,0
<i>De 1919 à 1945</i>	27 079	10,4
<i>De 1946 à 1970</i>	60 020	23,2
<i>De 1971 à 1990</i>	83 112	32,1
<i>De 1991 à 2005</i>	34 997	13,5
<i>De 2006 à 2017</i>	30 681	11,8

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Offres	Données (2023)
Places d'accueil	10185
Accueil collectif	4985
Dont crèches PSU	3528
Assistantes maternelles	5200

Structures	Données (2023)
EAJE	216
Crèches PSU	86
Micro-crèches CMG	132 (+32% depuis 2020)
Assistantes maternelles	2253
MAM	9
RPE	15

Bilan positif
+ 580 places nettes (2018-2022)
Taux de couverture : 70%

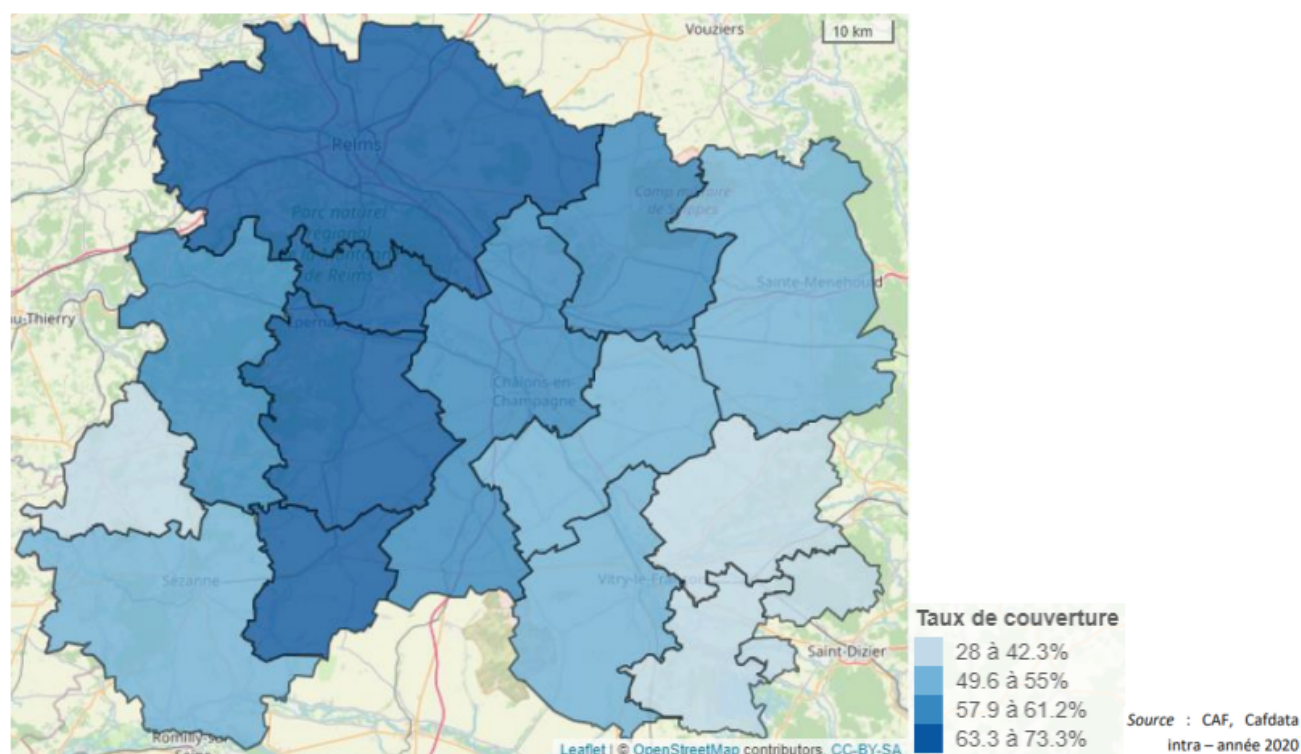
Source : Diagnostic CPOG Caf 51, 2023

Constat 2 : Inégalités d'accès dans les modes de garde

Néanmoins, le département de la Marne est traversé par des inégalités d'accès dans les modes de garde, favorisant principalement l'ouest du département aux dépens de l'est et d'une partie du sud-ouest. Cela dépend d'une multitude de facteurs :

- Capacités financières des collectivités
- Volonté politique des élus
- Viabilité financière et sociale des projets
- Le taux d'activité des parents et leurs demande
- Disparités territoriales économiques

Figure 38 - Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par EPCI en 2020



Quatre EPCI situés sur l'axe Nord – Sud du département présentent les taux de couverture les plus élevés (CU du Grand Reims, CC de la Grande Vallée de la Marne, CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne, CC du Sud Marnais).

Source : Diagnostic CPOG Caf 51, 2023

Constat 3 : Des moyens budgétaires et humains contraints

D'autre part, les offres de garde petite enfance évoluent dans un contexte de moyens contraints. Les structures EAJE et les Assistantes Maternelles souffrent d'un modèle économique et financier qui peut être fragile. Les EAJE sont fortement dépendantes des co-financements des collectivités dont les budgets sont en diminution. Quant aux Assistantes Maternelles, elles font face à la hausse de leurs coûts de fonctionnement dans un contexte de concurrence avec certaines structures micro-crèches PAJE. De plus, les structures font face à des difficultés de recrutements récurrentes, conséquences de rémunérations insuffisantes mais aussi d'une intensification du travail, aggravant la pénibilité.

Constat 4 : Enjeu de la qualité des accueils

Enfin, l'offre petite enfance est de plus en plus questionnée sur la qualité des accueils. Certes, si les directeurs et professionnels de terrain s'engagent dans la mesure du possible pour offrir des accueils de qualité aux jeunes enfants, il est important de souligner que le SDSF 2023-2026 entamera une réflexion sur la qualité. Celle-ci découle principalement des conclusions tirées d'un rapport de l'IGAS et d'essais journalistiques parus en 2023¹. Ils constatent une hausse de la maltraitance des jeunes enfants dans certaines structures et déplorent l'insuffisance des circuits de prévention, de signalements et de traitements de ces maltraitances.

Encadré : Retour des consultations partenaires/collaborateurs en matière d'accueil individuel	
Assistantes maternelles	<ul style="list-style-type: none"> -Diminution du nombre d'ASMAT : 3800 Asmat en 2010 dans le 51 contre seulement 2253 Asmat (mai 2023) ; **Causes : vieillissement ; envie de progresser dans le métier ; conditions de travail ; déficit de représentation ; hausse des impayés de la part des familles -Instabilité des rémunérations : dépend de l'activité ; complexité des modalités de calcul de l'assurance chômage. -Sentiment d'abandon des Asmat par les partenaires institutionnels, malgré les dispositifs existants
Relais Petite Enfance	<ul style="list-style-type: none"> -Couverture encore insuffisante dans certaines EPCI de plus de 15 000 habitants ; -Difficultés pour les RPE à être identifiés dans la mise en œuvre de missions complémentaires -Insuffisante lisibilité de l'offre RPE sur le site « monenfant.fr » -Information et accompagnement insuffisant des parents employeurs
Garde à domicile	<ul style="list-style-type: none"> -Turn-over élevé -Méconnaissance de l'état des lieux de la garde à domicile -Difficulté à informer les parents-employeurs

1.2.2. Enfance-Jeunesse

Les politiques familiales à l'égard de l'enfance se déclinent à la fois en politiques éducatives de loisirs mais aussi en termes de protection des enfants en danger.

Constat 1 : Une politique enfance dynamique

Ainsi, les politiques éducatives de loisirs sont principalement structurées autour des Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Le département connaît un dynamisme certain, en témoignent les données, avec 264 structures ouvertes, et une création nette de 7 structures depuis 2018.

Les politiques jeunesse connaissent également une forte montée en puissance. Les pouvoirs publics ont renforcé des politiques existantes, ils se sont aussi engagés à créer de nouvelles politiques. Les tableaux suivants montrent l'engagement des pouvoirs publics en la matière.

Offres Caf	Données (2023)
ALSH	255
PS Jeunes	15
Foyers de Jeunes Travailleurs	6
Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes	0
Promeneurs du Net	34

Offres PMI	Données
Accueil de jour	4 (49 places)
MECS	14 (410 places)
Assistants familiaux	461

Bilan positif

+ 7 ALSH nette depuis 2018

Montée en puissance de la PS jeunes (+ 15 PS depuis 2020)

Diversification des actions portées par les FJT

Constat 2 : Un environnement contraint par des problématiques exogènes

La gestion quotidienne des ALSH fait face à des problématiques exogènes sources de contraintes. Le rapport annuel de l'observatoire des centres de loisirs éducatifs (2022) soulève trois insuffisances auxquelles le département de la Marne n'échappe pas. D'une part, ces structures font face à des **difficultés de recrutement majeurs**, ce qui nuit à la qualité des accueils. D'autre part, la question de **l'accessibilité** de certains ALSH peut être posée, que ce soit en matière de disparités territoriales dans le système de tarification ou encore d'intégration d'enfants de porteurs de handicap.

Quant à la portée effective des politiques jeunesse, elle est limitée par l'éclatement des acteurs et l'éparpillement des moyens humains et financiers et l'absence de chef de file. Cette situation entraîne trois conséquences :

- information suffisante des jeunes ;
- faible portée des actions en raison de l'éparpillement et du manque de coordination ;
- dispersion des moyens budgétaires dans un contexte contraint ;
- manque d'espace et de moyens dédiés à l'émergence et la maturation des projets de jeunes.

EXEMPLES DE DISPOSITIFS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR VILLE	Bourses CROUS, Logements CROUS, Vie Associative (FSDIE), Labélisation des engagements Quartiers d'été
INSERTION PROFESSIONNELLE	Mission Locale, Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ), Garantie Jeune, aides financières à l'embauche des jeunes, emplois francs, parcours emploi-compétence, réforme de l'apprentissage
SANTE	Prévention de santé publique : vaccination, contraception, consultations gratuites, remboursements IVG
INFORMATION	Boussole des Jeunes ; Centre de Ressources Information Jeunesses (CRIJ)
CULTURE	Maisons de la Jeunesse et de la Culture (MJC), Réductions tarifaires à destination des jeunes, Pass Culture
LOGEMENT MOBILITES	Foyers Jeunes Travailleurs Réduction billets TER et TGV Sncf, Erasmus +, Corps Européen de Solidarité
FAMILLE	Soutien projets jeunes via la PS Jeunes ; Promeneurs du Net ; Aides BAFA-BAFD
ENGAGEMENT INITIATIVES LOCALES	Service Civique, Service Nationale Universel Portées par les collectivités locales ou les associations

1.2.3. Parentalité

Constat 1 : Un département marqué par une forte implication des acteurs de terrain

Tout d'abord, certaines données chiffrées illustrent un réel dynamisme du secteur de la parentalité au sein du département de la Marne. Dans le cadre du Réseau d'Ecoutes d'Accueil, d'Appui aux Parents (REAAP 51), la Marne compte plus de 360 structures parentalité sur tout le département. En 2022, ces structures ont pu mener plus de 250 actions à destination des parents. Pour cela, les dispositifs institutionnels ont pu être mobiliser par les acteurs de la parentalité.

Offres Caf	Données (2023)
Lieux d'Accueils Enfants Parents	13
Espace Rencontres	2
Médiation Familiale	2
Structures financées par le Réseaux d'Ecoutes, d'Accueil et d'Appui à la Parentalité (Reaap)	360
Actions Reaap	264

Bilan positif

Structuration d'un réseau fort

Politique parentalité comme espace d'**innovation** : prise en compte du « burn out parental », développement des malles de l'égalité, expérimentation du « pack nouveau départ » en matière de lutte contre les violences conjugales

Co-construction des projets avec les parents

En outre, cette forte implication se fonde sur un **travail de réseau**, construit avec patience au fil des années. Ce travail de réseau a permis aux multiples acteurs de terrain de mutualiser leurs forces afin de proposer des actions collant au plus près des besoins des parents.

Enfin, le secteur de la parentalité est une véritable vitrine de **l'innovation** dans la Marne. De nombreuses initiatives en matière de prise en charge sur le harcèlement, la lutte contre les burn out parentaux, la question des violences conjugales ou encore le développement des malles de l'égalité ont vu le jour. Ces initiatives se matérialisent par l'échange de savoirs et de pratiques entre professionnels et parents.

Panorama des principaux dispositifs en matière de parentalité		
Espaces Ressources	Lieux d'Accompagnements Parents-Enfants (Laep)	Lieux d'Accompagnement Enfants-Parents (Lape)
REAAP	Médiation Familiale	Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (Clas)

Constat 2 : Enjeux autour de l'éducation des enfants et des liens parents-enfants

Malgré une offre ample et dynamique, les besoins des parents évoluent en fonction des évolutions de la société. Trois enjeux principaux ressortent.

Tout d'abord, les parents expriment un besoin en matière d'accompagnement à la scolarité. Si le Clas ambitionne d'apporter aux enfants les ressources et les aides méthodologiques dont ils ont besoins pour réussir et s'épanouir à l'école, les parents sont davantage demandeurs d'un soutien scolaire plus académique, souvent proposé par l'éducation nationale mais aussi constituant un important marché.

Ensuite, les parents d'enfants porteurs de handicaps souffrent d'une charge mentale forte et d'un accompagnement encore perfectible. Au-delà d'un accompagnement médicalisé et financier, les parents sont fortement demandeurs d'accompagnement sociale, que ce soit à travers des temps de répit, des groupes de paroles ou encore des ateliers dédiés.

Enfin, les parents ont tendance à exprimer une plus grande inquiétude en matière d'éducation face aux usages des enfants par les écrans. Si les écrans constituent une opportunité pour les parents d'affiner leur éducation, ils sont aussi confrontés à des dangers auxquels ils se trouvent désarmés pour affronter les dangers qu'ils constituent.

1.2.4. Animation de la Vie Sociale

Le diagnostic SDSF a été centré sur les données issues de l'observatoire SENACS (année 2022), enrichi par les consultations partenaires dans le cadre du CDSF numéro 6.

Constat 1 : Une offre dynamique dans les territoires

Le département de la Marne abrite 26 centres sociaux et 6 Espaces de la Vie Sociale. L'AVS s'appuie à la fois sur **l'engagement** de professionnels mais aussi sur un tissu de bénévoles dense. Dans le 51, l'AVS ne recense pas moins de 1600 bénévoles dont 331 bénévoles de gouvernance. L'un des motifs de satisfaction réside dans la hausse du nombre de bénévoles, ainsi que dans le rajeunissement des profils. A titre d'exemple, le nombre de bénévoles de gouvernance a augmenté de 40% par rapport à l'année 2021, ce qui a permis de dépasser les niveaux d'engagements observés avant la crise sanitaire.

Constat 2 : Des actions amples et intéressantes mais encore perfectibles

Structures de proximité, les centres sociaux reposent sur le principe méthodologique de participation des habitants pour nourrir le lien social et encourager la mobilisation dans les projets. Aux confins de nombreuses politiques publiques (enfance, parentalité, jeunesse, insertion...), elles déploient **une myriade d'actions** au service des habitants. Le nombre d'utilisateurs fréquentant des structures d'AVS s'élève à environ 60 000. Au-delà du chiffre élevé, le nombre d'utilisateurs atteints par les actions a connu une hausse de 18% entre l'année 2021 et 2022.

Cependant, les structures d'AVS peinent à atteindre certains **publics**, qu'ils s'agissent de publics précaires économiquement, de familles monoparentales, d'étrangers en situation régulière, de personnes porteuses de handicap ou de gens du voyage. De plus, si les structures d'AVS couvrent de manière relativement satisfaisante les territoires urbains, ils peinent à mailler **les territoires ruraux**. Enfin, certains centres sociaux peinent à maintenir la participation dans la co-construction de projets.

Catégories	Statistiques
Centres Sociaux	26
Espace de Vie Sociale	6
Bénévoles	1600
Usagers	58000

Source : Observatoire SENACS, 2022

Constat 3 : Un secteur sous contraintes endogènes et exogènes

Néanmoins, les acteurs de la vie sociale font face à une triple contrainte.

Tout d'abord, les structures d'AVS font face à **la contrainte budgétaire** et à la complexité de l'accès aux fonds disponibles. Ainsi, ils ne disposent pas toujours de compétences ou d'outils afin de répondre à des appels à projets, mais des initiatives commencent à émerger. Des journées de sensibilisation et de formations des directeurs de structures AVS sont mises en place par la fédération des centres sociaux. Par ailleurs, des directeurs commencent à cibler des financements privés à l'aune de la réduction des subventions accordées aux collectivités locales.

Ensuite, les structures d'AVS font face à des **difficultés de recrutement** et de fidélisation des personnels. Des mouvements de turn-over affectent la capacité des gérants de structures à assurer une certaine continuité dans les projets. Par conséquent, la qualité des actions menées peut s'en trouver affectée.

Enfin, les structures d'AVS subissent **l'insuffisante coordination** des pouvoirs publics institutionnels qui les soutiennent. De plus, malgré l'émergence d'action mutualisées (ex : les séjours mutualisés), il est à noter que la mutualisation d'actions, de moyens ou de locaux est encore insuffisante, à l'aune de la raréfaction des ressources financières.

1.2.6. Accès aux droits

L'accès aux droits des familles constitue un élément nouveau du SDSF nouvelle génération. En effet, de nombreux contrats territoriaux intègrent les enjeux d'accès aux droits et la lutte contre la fracture numérique. Le SDSF peut donc s'appuyer sur une dynamique locale forte en la matière.

Constat 1 : Un engagement des pouvoirs publics de réduire le non-recours aux droits.

Pour cela, les pouvoirs publics ont déployé une stratégie reposant sur 3 piliers.

Le premier pilier est celui de **la dématérialisation** des démarches administratives. Cela a permis à une grande majorité de citoyen de ne plus avoir à se déplacer ou encore à dépendre de formulaires papiers qui peuvent être égarer. L'outil numérique a également été utilisé dans une logique de communication et de pédagogie auprès des agents du service publics, que ce soit à travers des chat bots ou encore des simulations.

Le second pilier de l'accès aux droits a été le renforcement du maillage territorial des services publics de proximité. Le déploiement des **Maisons France Service** sur tout le territoire a ainsi contribué à renforcer l'accessibilité physique des services publics en proposant des réponses de niveau 1.

Les structures France Services (FS) Les conseillers Numériques France Services (CNFS) dans la Marne



Enfin, le dernier pilier de cette démarche de renforcement de l'accès aux droits consiste au déploiement **de parcours attentionnés à destination des usagers**, via des accompagnements plus personnalisés. Cela a pu se traduire par des « rendez-vous des droits », des « entretiens giratoires », des ateliers sociolinguistiques ou encore des aménagements d'accueils pour faciliter l'accessibilité aux usagers porteurs de handicap.

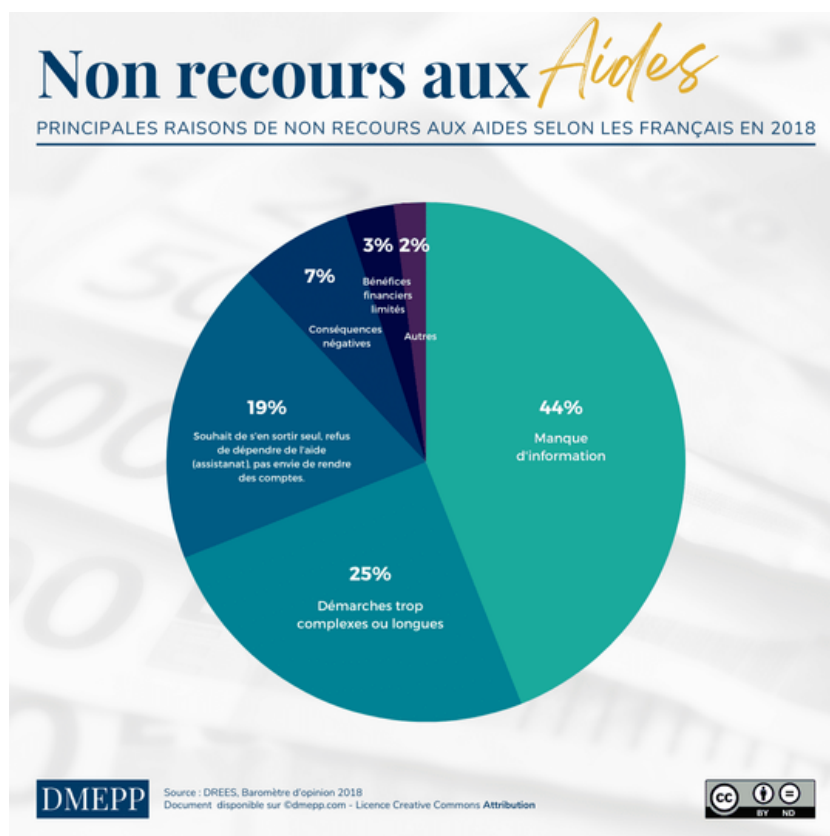
Constat 2 : Persistance du non-recours aux droits

Malgré les initiatives portées par les pouvoirs publics et les associations, le non-recours aux droits persiste. Selon le Défenseur des droits, celui-ci peut osciller entre 10 et 30% de non-recours en fonction des prestations.

Tout d'abord, si la dématérialisation a constitué un progrès, elle a pu laisser de nombreux citoyens au bord de la route. Le Défenseur des Droits identifie environ 25% des français situés en situation de « **fracture numérique** ». De plus, tous les citoyens ne sont pas en maîtrise des outils informatiques. Certains peuvent éprouver de grandes difficultés à effectuer des démarches en ligne. Il se trouvent en situation **d'illectronisme**.

En outre, malgré le déploiement des MFS, les réponses proposées aux usagers peuvent s'avérer insuffisantes. En effet, les MFS ne proposent que **des réponses de niveau 1** alors que les usagers fréquentant les accueils peuvent éprouver le besoin de réponses plus approfondies. De plus, les réponses téléphoniques apportés aux usagers s'avèrent insuffisantes. Certains services publics ont des taux de décrochés qui peuvent ne dépasser que le tiers des appels reçus.

Enfin, la communication des informations à l'égard des usagers est perfectible, malgré des campagnes de communications probantes. A l'heure de la société de la communication, les messages portés par les services publics n'atteignent pas toujours les usagers, qui se trouvent noyés de messages publicitaires et promotionnels. De plus, la complexité des règles de droits accroît la difficulté à porter l'accès aux droits parmi les publics les plus fragiles.



1.2.7. Logement

Constat 1 : Situation des impayés de loyers dans la Marne

Les situations d'impayés locatifs connaissent une augmentation. En effet, entre 2021 et 2022, les impayés de loyers ont connu une hausse de 47%.

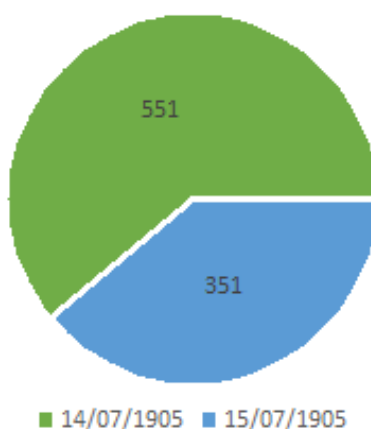
Numéro SOS impayés de loyer		
2021	2022	
68	100	

Sources : Adil de l'Aube - 2023

Actuellement, 2033 dossiers font l'objet d'un suivi par la cellule du fait d'un impayé locatif en cours. 982 ont été ouverts en 2022 et 1152 en 2023.

Les données présentées ci-dessous ne concernent que les dossiers pour lesquels la situation d'impayé n'est pas clôturée.

Nombre de plans d'apurement établis



Si on ne tient pas compte des plans encore non contrôlés, **plus de 82 % des plans établis et encore non résorbés sont respectés.**

On notera que 270 des dossiers concernés sur 2022 font l'objet d'une suspension de l'AL du fait de la non-production de plan d'apurement. Les 23 dossiers restants vont faire l'objet d'une analyse plus approfondie pour déterminer si la situation peut s'expliquer ou s'il faut agir.

Pour 137 situations, le bail a été résilié, entraînant de fait la suspension de l'aide au logement. 116 de ces dossiers concernent l'année 2022. Cela signifie que l'impayé a dépassé la phase de règlement amiable et que la résiliation du bail a été prononcée par le Tribunal.

Au total, 434 dossiers d'impayés font actuellement l'objet d'une suspension (411 sur 2022) soit 21,3% de l'ensemble des dossiers en cours (2022 + 2023 confondus).

Enfin, les commandements de payer s'inscrivent dans une tendance à la hausse. L'inflation peut expliquer la hausse des impayés, certains locataires préférant payer leurs factures énergétiques plutôt que leurs loyers car ils sont moins protégés.

2/3 des ménages ont fait l'objet d'assignation, d'où l'enjeu de déployer la prévention à l'heure de l'assignation. La moitié a fait l'objet d'une demande de quitter son logement.

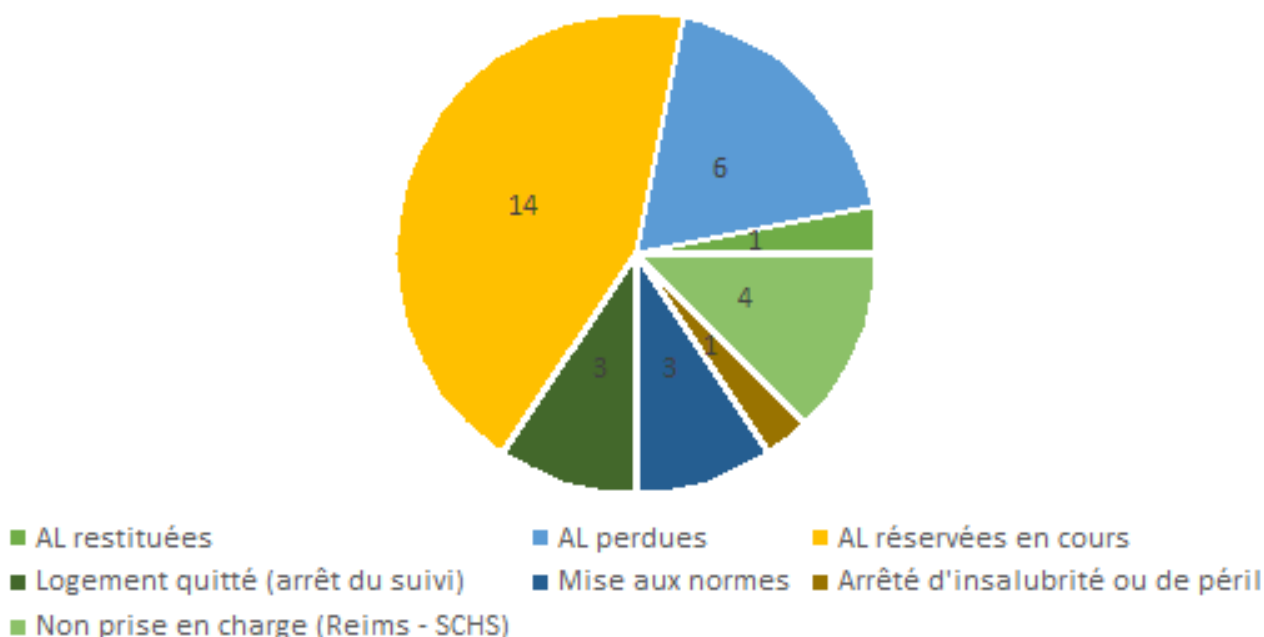
Le relogement constitue un échec de la politique de prévention des expulsions locatives, ils représentent 15% des dossiers. Une fois que la décision d'expulsion a été décidée, le bailleur peut demander le concours de la force publique. Le préfet peut soit lancer une intervention, soit verser une IRE (Indemnités en Responsabilité de l'Etat). Reims représente une part élevée, avec une hausse de 600% des IRE.

Constat 2 : Des enjeux de non-décence des logements plus prégnants

En 2022, 30 dossiers ont fait l'objet d'un signalement de présomption d'indécence et 12 sur le premier semestre 2023. Entre 2020 et 2023, 52 diagnostics non-décence ont été effectués (hors Reims, Châlons et Epernay, qui disposent de bureau d'hygiène et de sécurité habilités).

La conservation des aides au logement intervient lorsque le diagnostic confirme l'indécence du logement et peut couvrir une période allant jusqu'à 18 mois. Cela a concerné 21 dossiers en 2022 (70 %) et 6 sur 2023 (50%).

Gestion des situation d'indécence - 2022



La forte représentation des AL conservées (46 % des dossiers) est un indicateur pertinent sur les difficultés rencontrées dans la gestion des situations d'indécence vis-à-vis des bailleurs. Les travaux à engager sont généralement conséquents et demandent un engagement financier et personnel du bailleur-propriétaire.

Constat 3 : Une multitude de dispositifs éclatés

Le champ du logement souffre d'une double problématique, celle de l'éclatement des dispositifs et de la pluralité des acteurs.

Tout d'abord, le champ du logement est marqué par une multitude de dispositifs, témoin de l'engagement des pouvoirs publics. Il recouvre 3 champs principaux :

- celui des expulsions locatives : avec un volet prévention et un volet expulsions
- celui du soutien à des projets de logements solidaires
- celui de la lutte contre l'indécence et l'insalubrité des logements

Cependant, la répartition des compétences implique une multitude d'acteurs, ce qui conduit à un éclatement des politiques publiques en la matière :

Acteurs de la politique logement		
Conseil Départemental	Etat (DDT, ARS, DDETSPP)	Services communaux d'hygiène et de santé
Bailleurs Sociaux	Bailleurs Privés	Comal Solha
ADIL	Action Logement	Caf
Club de Prévention	Opérateurs IML	Maisons de l'Habitat

Constat 4 : Émergence d'innovations sociales

Tout d'abord, il convient de souligner que le département se caractérise par une part importante de logements sociaux. La ville de Reims, qui représente 50% des logements du département, contient une part importante de logement sociaux, à hauteur de 28%.

En outre, le département de la Marne voit l'émergence d'innovations sociales en matière de logement, qu'il appartient de valoriser.

En effet, davantage d'acteurs se lancent dans des initiatives de logements solidaires. Ces logements solidaires peuvent prendre la forme de logements intergénérationnels, de colocations solidaires ou encore de socialisation de certains travaux de réhabilitation.

En outre, les innovations sociales en matière de logement s'articulent de plus en plus avec les enjeux de la transition écologique.

Les innovations en matière de non-décence s'accroissent dans le cadre de la santé environnementale des familles au sein des logements.

1.3. Synthèse des consultations

1.3. Consultation des familles

L'expression des besoins des familles a reposé sur une enquête commandée par l'UDAF 51, dans le cadre de l'observatoire des familles[1]. Elle repose sur une méthodologie sondagière, consistant à identifier un échantillon représentatif des familles marnaises. Le thème de ce sondage porte essentiellement sur la conciliation vie professionnelle et vie personnelle. Cette enquête constitue une base intéressante de travail et peut être approfondie et enrichie si besoins.

3 conclusions ont été identifiées :

- Attachement des marnais à la vie de famille, malgré des difficultés certaines :
- 74% des parents affirment que la vie de famille est « très importante »
- 22% des parents peinent à « faire plaisir » à leurs enfants
- 38% des parents sont inquiets pour préparer l'avenir de leurs enfants
- 52% des parents estiment « compliqué » la gestion des écrans pour leurs enfants

- 86% des parents ont rencontré des difficultés dans la conciliation vie professionnelle/vie familiale :
- L'entrée à l'école des enfants constitue l'évènement le plus marquants dans la conciliation vie professionnelle/vie personnelle pour 29%.
- 34% des parents ne peuvent pas recourir à un proche en cas de garde d'urgence de leurs enfants.
- 48% des marnais ont réduit leur activité professionnelle pour des raisons familiales

- Satisfaction relative aux offres de services :
- 75% des parents sont demandeurs d'offre de service à proximité de leurs foyers
- 51% des parents estiment que l'offre de garde est insuffisante dans la Marne

[1][Observatoire des familles 2022 - Udaf 51 Marne](#)

Les innovations en matière de non-décence s'accroissent dans le cadre de la santé environnementale des familles au sein des logements.

1.3.2. Consultations partenaires

La rédaction du SDSF a reposé sur une démarche de co-construction, associant à la fois des partenaires institutionnels et des partenaires de terrain, en un temps assez contraint. En effet, 6 consultations ont été lancées entre juillet et octobre visant essentiellement à recueillir le ressenti des acteurs de terrain et des acteurs institutionnels et les données chiffrées et sociologiques recueillies pour proposer un portrait global socio-démographique. A l'issue de ces travaux, au regard des consultations, la restitution a pris la forme de recueil des forces/faiblesses/opportunités/risques.

Forces

Chaque consultation a été l'opportunité de valoriser l'engagement des acteurs de terrain dans les services rendus aux familles. Ce SDSF est une opportunité pour saluer l'investissement des professionnels et des partenaires au services des familles. Le SDSF peut donc s'appuyer sur les forces suivantes :

- Capacité des acteurs de terrain à s'adapter aux circonstances et aux réglementations
- Satisfaction élevée des usagers pour les services rendus
 - Amélioration de l'accompagnement institutionnel : volonté de simplifier les démarches administratives
- Politiques d'aller vers menée par les structures et soutenues par les pouvoirs publics
- Des usagers motivés et enclins à s'approprier les enjeux des politiques familiales.
- Initiatives visant à mutualiser les moyens entre directeurs de structures : volonté de travailler en réseau
- Volonté de structurer une communication partenaire lisible
- Revalorisation des salaires du secteur

Faiblesses

En revanche, les acteurs ont fait remonter des contraintes auxquels ils étaient soumis, nuisant à la qualité de service :

- Santé financière des structures dépendante des choix et des capacités financières des financeurs
 - Difficultés à atteindre les publics les plus précaires
 - Disparités territoriales persistantes dans le maillage territorial
 - Un territoire insuffisamment innovant
 - Difficultés de recrutement et moindre attractivité des métiers
 - Insuffisante coordination des acteurs

Opportunités

Les consultations ont aussi été l'occasion de se projeter dans des opportunités à saisir :

- Signer et animer un SDSF coordonnant l'ensemble des acteurs institutionnels
- Une COG branche famille ambitieuse : SPPE, parentalité, jeunesse, handicap, innovations...
- Renégociations des contrats de ville
- Pacte des Solidarités
- Renouvellement générationnel dans l'engagement bénévole

. Risques

Au-delà des opportunités, un principe de prudence nous a conduit à délimiter des risques exogènes pouvant affecter les initiatives portées par les acteurs de terrain :

- Inflation
- Dérèglement climatique
- Élections municipales 2026
- Inadaptation de l'offre à la demande des familles.

ORIENTATIONS



PARTIE 1 | Planifier le développement des services aux familles

La planification des offres de services revient à l'ordre du jour. Elle répond à un besoin exprimé par les familles et les partenaires, le besoin d'une action publique stratégique et transversale. En effet, la succession des crises, crise des gilets jaunes (2018-2019), crise sanitaire (2020-2021) ou encore choc inflationniste (2022-2023) ont justifié le renforcement de l'intervention des pouvoirs publics. Depuis ces trente dernières années, les pouvoirs publics ont fait évoluer leur forme d'intervention a évolué vers davantage d'externalisation, de décentralisation et de rationalisation. Cette approche, qui s'inscrit dans une logique de régulation des offres de services devra intégrer une planification indicative des orientations communes aux différents acteurs agissant dans le domaine de la famille. Le SDSF vise aussi à coordonner les acteurs afin d'éviter l'enchevêtrement des intervenants et des dispositifs. La planification permettra aussi de mutualiser les moyens humains et budgétaires, afin d'éviter des effets pervers de saupoudrage et de superposition des fonds publics. Ainsi définie, la planification ne se substituera pas à l'initiative des acteurs du terrain mais environnement favorable à la satisfaction des besoins.

Pour ce faire, la planification devra être méthodique, capable d'articuler une allocation optimale des ressources selon une temporalité réaliste. Autrement dit, il ne s'agit pas de multiplier les projets mais de hiérarchiser les priorités démocratiques, ce qui passe par l'association les citoyens et les partenaires. Le SDSF doit être un espace de démocratie participative, visant à accoucher de politiques publiques coconstruites. Enfin, une planification intelligente est une planification souple qui s'adapte aux circonstances extérieures. Le SDSF doit pouvoir évoluer au cours de sa mise en œuvre.

De ce fait, le SDSF 51 pense une planification articulant des exigences quantitatives de développement des offres de services avec des exigences qualitatives.

1. Achever la couverture territoriale des offres de services aux familles

Afin d'assurer un maillage territorial dense des offres de services aux familles, le SDSF prend la mesure du défi et se donne l'objectif de renforcer le déploiement de services de proximité aux familles, de sorte à lutter contre les fractures territoriales.

1.1. Déployer le Service Public de la Petite Enfance (0-3 ans)

Le SDSF (2024-2026) sera l'opportunité de déployer le Service Public de la Petite Enfance. Le SPPE aura pour finalité de mieux structurer les offres petite enfance, autour du tryptique suivant : guichet unique, planification des offres, valorisation des métiers.

1.1.1. Vers un guichet unique d'information aux parents

Pour les parents d'un jeune enfant, l'accès à l'information relatives aux modes d'accueil petite enfance peut s'avérer délicat. En effet, les informations ne sont ni centralisées, ni systématisées, elles sont souvent disséminées. Une multitude d'acteurs non coordonnés y contribuent. L'information n'atteint que les familles en recherche active. De ce fait, le SDSF souhaite tendre vers une logique de guichet unique :

Actions	Pilotes	Echéances
Déployer un parcours naissance : Adresser aux parents une information individualisée et modélisée sur leurs droits et leur démarches	Caf	2025
Eclairer le choix des parents en faisant la promotion du site « mon.enfant.fr »	CPAM - MSA	2024
Développer et innover en matière de couverture des RPE sur le territoire marnais : achever la couverture des RPE, développer les RPE en milieu ruraux	Caf / Communes / MSA	2026
Déployer des outils facilitant la prise de décision dans l'attribution des places d'accueil	Caf / Communes	2025

1.1.2. Développer les offres d'accueil collectives

Actions	Pilotes	Échéances
Elaborer un diagnostic territorialisé dans le secteur de l'accueil collectif petite enfance	Caf / Conseil départemental (CD) / MSA	2024
Sur la base de ce diagnostic, inscrire des cibles de développement et de maintien de places en modes d'accueil adaptées aux territoires	Caf / bloc communal	2024
Déployer une campagne de renforcement de l'attractivité des métiers de la petite enfance	Caf /France Travail / Région Grand Est / Fédération des Professionnels de la Petite Enfance	2024
Valoriser la création de places en crèches PSU	Caf /Communes	2024
Déployer le plan crèche X	Caf	2024
Penser une régulation des structures petite enfance destinée à prévenir et accompagner les structures en difficulté	Caf /Conseil Départemental (PMI)	2024

1.1.3. Valoriser l'accueil porté par les assistantes maternelles

Actions	Pilotes	Echéances
Elaborer un diagnostic précis de la couverture des Asmat sur le territoire et des besoins des professionnels	CAF/CD/MSA	2024
Développer les Maisons Assistantes Maternelles (MAM)	CAF/MSA	2024
Faciliter les conditions d'installation des Asmat	CAF/CD/MSA	2024

1.1.4. Indicateurs d'évaluation

Indicateurs
Évolution nette du nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) en PSU (créations brutes et destructions) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et dans les zones de revitalisation rurales (ZRR)
Taux de familles avec enfants de moins de trois ans bénéficiant d'un mode d'accueil formel soutenu par la branche Famille (hors préscolarisation)
Nombre de structures d'accueil de la petite enfance (EAJE) bénéficiant d'un appui à l'ingénierie renforcée
Nombre d'assistants maternels par ETP en Relais petite enfance (RPE)
Part des villes de plus de 10 000 habitants avec un RPE implanté sur la commune

1.2. Penser une politique loisir ambitieuse à destination des enfants (3-12 ans)

La politique loisir présente deux finalités. D'une part, elle vise à enrichir l'éducation des enfants par des enseignements à caractère ludiques. D'autre part, elle constitue un vecteur de mixité et de lutte contre les inégalités.

1.2.1. Achever la couverture territoriale des ALSH

Actions	Pilotes	Échéances
Elaborer un diagnostic territorialisé dans le secteur de l'accueil collectif petite enfance	CAF/MSA	2024
Planifier le développement des offres dans les territoires sous dotés et selon les besoins exprimés par les familles	CAF/MSA	2025
Déployer un plan d'attractivité métier : revaloriser, recruter, fidéliser, évoluer.	Caf /France Travail	2025
Structurer un réseau des animateurs jeunes	Caf /Communes	2025
Renforcer le partenariat avec l'éducation nationale, dans une logique de « parcours enfance » :	Caf / Education nationale	2025
Mieux articuler les PEDT et les CTG dans le développement social territorial	Education nationale	2025

1.2.2. Développer une politique vacances à l'égard des enfants

Le département de la Marne a tout intérêt à déployer une politique vacances à l'égard des enfants. En effet, les séjours vacances favorisent le développement et le bien-être des enfants, ce qui peut être bénéfique pour les parents à long terme. De plus, les séjours vacances concrétisent les idéaux vivre-ensemble et de cohésion, à l'heure où nos sociétés connaissent une fragmentation accrue.

Actions	Pilotes	Échéances
Elaborer un diagnostic sur les offres existantes et les besoins des familles	Caf – DDJSCS	2024
Soutenir le développement de nouveaux types de séjours collectifs sous forme de colonies de vacances	Caf – DDJSCS	2025
Valoriser l'attractivité métier en faisant la promotion des aides BAFA/BAFD	Caf – DDJSCS	2025

1.2.3. Articuler l'éducation formelle et informelle

Orientations	Pilotes	Année
Coordonner des actions communes de promotion des valeurs de la République et de la laïcité	CAF/Education Nationale	2025
Soutenir les programmes éducatifs de prévention à la radicalisation	CAF/Préfecture	2025
Articuler les actions portées dans le PEDT et le SDSF	CAF/Education Nationale	2024
Articuler les projets de Cités Educatives avec les projets de développement sociaux territoriaux (ex : CTG)	Education Nationale	2024
Mieux intégrer les programmes de « Réussites éducatives » avec les orientations portées par le SDSF	Education Nationale	2024

1.2.4. Indicateurs d'évaluation

Indicateurs
Nombre d'heures d'accueil en ALSH au niveau national
Nombre d'enfants bénéficiant d'aides au départ en colonies de vacances gérées par Vacaf

1.3. Renforcer la politique de soutien à la parentalité

1.3.1. Développer les offres de service parentalité

Si les offres parentalité ont connu un développement remarquable, ce SDSF vise à achever le travail entrepris autour de deux axes : couvrir l'ensemble du territoire d'offres et structurer davantage le réseau.

Actions	Pilotes	Échéances
Elaborer un diagnostic des besoins et des offres parentalité	Caf / MSA	2024
Achever la couverture territoriale des Laep/Lape	Caf / MSA	2025
Développer les groupes naissance dans le cadre du parcours naissance	Caf CPAM/PMI	2024
Développer des « maisons de la parentalité », incluant entre autres les espaces et les dimensions autour des 1000 premiers jours	Caf CPAM ARS MSA	

1.3.2. Accroître la visibilité de l'offre parentalité

L'offre parentalité est structurée en réseau, ce qui fait à la fois sa force et sa faiblesse. En effet, sa force réside dans sa souplesse, sa faiblesse réside dans le manque de visibilité de certaines offres. Dès lors, pour renforcer la portée des actions, il importe d'améliorer la visibilité de l'offre parentalité.

Orientations	Pilotes	Année
Déployer une campagne de communication à destination des parents et des professionnels	CAF	2024
Au-delà des sites existants, déployer une stratégie d'information des parents à caractère multi-canal	CAF	2024
Structurer le réseau parentalité au sein du CDSF	CAF	2024

1.3.3. Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité

Orientations	Pilotes	Année
Elaborer un diagnostic sur les offres existantes et les besoins des familles	CAF	2024
Soutenir le développement de nouveaux types de séjours collectifs sous forme de colonies de vacances	CAF	2024
Valoriser l'attractivité métier en faisant la promotion des aides BAFA/BAFD	CAF	2024

1.3.4. Indicateurs d'évaluation

Indicateurs
Nombre d'heures de fonctionnement des Lieux d'accueil enfants parents (Laep)

1.4. Consacrer une politique jeunesse globale

1.4.1. Structurer une offre d'accompagnement jeunesse de niveau 1

Actions	Pilotes	Échéances
Cartographier les offres existantes	Caf – Etat – MSA - CRIJ	2024
Renforcer les espaces ressources à destination des publics jeunes	Caf - Communes - MSA - CRIJ	2025
Etendre le maillage territorial de la PS jeunes	Caf	2024
Développer les Paej	Caf – Etat	2024

1.4.2. Soutenir et valoriser l'autonomie des jeunes

Actions	Pilotes	Échéances
Valoriser l'engagement des jeunes : valoriser les jeunes titulaires de BAFA dans les ACM	Caf – Etat – Communes	2025
Soutenir l'autonomie des jeunes par le logement : logements solidaires, FJT	Caf	2025
Favoriser l'émancipation des jeunes via le numérique : soutien au réseau des promeneurs du Net	Caf – Etat – MSA	2025
Expérimentation des outils de démocratie participative dans la co-construction des politiques jeunesse avec les publics concernés	Caf – Etat	2025

1.3.2. Déployer un parcours jeune

Face à l'éclatement des offres destinées à la jeunesse, le SDSF se propose de structurer cette offre autour d'un « parcours jeunes », qui poserait les jalons d'un guichet unique.

Actions	Pilotes	Échéances
Elaborer un diagnostic des besoins jeunesse et cartographier les initiatives existantes dans les territoires	Caf - Etat	2024
Coordonner l'information et l'accès aux droits jeunesse	Caf – Etat – CPAM	2025
Créer une plateforme de communication unique des jeunes au niveau départemental, avec un mode multicanal.	Caf - Etat	2025
Développer des offres itinérantes à destination des territoires sous dotés	Caf - Etat	2025

1.3.3. Indicateurs d'évaluation

Indicateurs
Formalisation d'un parcours jeune interinstitutionnel
Nombre de jeunes BAFA engagés dans les ACM

1.5. Poursuivre le développement des structures de l'Animation de la Vie Sociale (AVS)

1.5.1. Soutenir le développement de structures AVS

Actions	Pilotes	Échéances
Préserver les offres existantes, par une détection et des accompagnements renforcés aux structures en difficulté économique ou de gouvernance.	Caf -Fédération des Centres Sociaux 51 – MSA	2025
Développer le maillage territorial des structures AVS dans les zones blanches en saisissant toutes les opportunités offertes (tiers lieux, MJC, maisons de quartier...) et en mobilisant l'ensemble des leviers de préfiguration à la disposition du réseau.	Caf – FCS 51 – AFR – MSA	2025
Développer les Espaces de la Vie Sociale (EVS) dans les territoires ruraux, selon les besoins	Caf – FCS 51 – AFR – MSA	2025
Mieux accompagner le développement de tiers-lieux	Caf – FCS 51 – MSA	2025

1.5.2. Indicateurs d'évaluation

Indicateurs
Nombre de structures AVS par quartier en milieu urbain
Nombre de structure AVS par intercommunalité en milieu rural

2. Planifier le développement d'une offre de service qualitative

2.1. Lutter contre les situations de maltraitements

Certes, les cas de maltraitements sont relativement minoritaires au sein des structures proposant des services aux familles. Cependant, l'actualité nous impose de concevoir une réponse qui permette à la fois de prévenir de telles dérives et de les réprimer plus efficacement.

2.4.1. Prévenir des actes de maltraitements

Actions	Pilotes	Échéances
Recenser les structures présentant des risques en matière de maltraitements	Département - Caf - Fédération des professionnels de la petite enfance	2024
Renforcer la formation des professionnels	Régions	2024
Elaborer une trajectoire des taux d'encadrement acceptables, en adéquation avec les standards internationaux	Département - Caf - Fédération des professionnels de la petite enfance	2024
Faire du CDSF un lieu d'analyse de pratiques entre professionnels	Département	2024

2.1.2. Réprimer les actes de maltraitances

Actions	Pilotes	Échéances
Etablir un plan annuel de contrôle annuel commun, de sorte à inciter les acteurs compétents à des inspections coordonnées et / ou conjointes et de cadrer les modalités de transmissions d'informations entre eux.	Etat Département Caf -	2024
Renforcer les contrôles Caf-MSA sur l'étude des documents comptables et la comparaison avec les réglementations nationales	Caf - MSA	2024

2.1.3. Indicateurs d'évaluation

Indicateurs
Taux d'encadrement par enfant selon les structures petite enfance

2.2. Créer un environnement favorable pour stimuler les innovations sociales

Le terme d'innovation peut prêter à confusion. En effet, l'innovation est souvent rattachée à des évolutions techniques commercialisées. Or, l'innovation peut prendre un autre sens en matière d'action sociale, l'innovation prend un autre sens. Elle se définit par la capacité à satisfaire de nouveaux besoins par de nouveaux procédés. Dans ce sens, il apparaît que de nombreux partenaires se sont déjà engagés dans des processus innovants, sans l'avoir conscientisé. Dans le même temps, les pouvoirs publics ne peuvent se situer dans une définition trop contraignante, au risque de brider la créativité des acteurs. Dès lors, ce SDSF constitue une tentative de cadrage de ce qui est entendu en matière d'innovations sociales.

2.2.1. Valoriser toutes formes d'innovations sociales

Actions	Pilotes	Échéances
Valoriser les innovations en matière de pédagogie et d'animation	Caf	2024
Soutenir les innovations destinées à proposer de nouvelles solutions d'accueils : horaires étendus, décalés ou atypiques, itinérance, accueil hybride, accueil « hors les murs » (parc, bibliothèque, médiathèque...)	Caf	2024
Promouvoir les innovations organisationnelles : décroisement des acteurs, nouvelles modalités de management, développer de nouvelles formes d'évaluation des actions	Caf – Fédération des centres sociaux	2024
Expérimenter des innovations budgétaires : budgets participatifs, budgets verts...	Caf – Fédération des centres sociaux	2024

2.2.2. Accompagner les acteurs à innover

Contrairement à la théorie schumpetérienne de l'entrepreneur qui innove seul, contre vents et marais, le SDSF prend plutôt le parti d'accompagner et de soutenir les acteurs souhaitant prendre des risques.

Orientations	Pilotes	Année
Dans le cadre du CDSF, Définir l'innovation de manière collaborative, mobilisant les professionnels et les habitants	Caf – Fédération des Centres Sociaux	2024
Expérimenter un projet évaluation de l'impact social des innovations	Caf – Fédération des Centres Sociaux	2024
Penser des financements qui s'inscrivent dans une temporalité de long-terme (ex : mieux s'approprier les fonds européens)	Département - Caf	2025
Communiquer pour valoriser les innovations existantes, faciliter les processus d'essaimage	Caf – Fédération des Centres Sociaux	2025
Préparer l'entrée des innovations dans le droit commun	État	2026

2.3. Planifier la transition écologique des offres de services aux familles

2.3.1. Verdir les offres de service aux familles

Orientations	Pilotes	Année
Publier un guide des aides financières à la transition écologique	Caf – Ademe – Région - CD	2024
Accompagner les porteurs de projets vers la transition écologique de leurs structures	Caf	2024
Soutenir le développement des circuits courts alimentation	Caf – MSA - FCS	2025
Labeliser les structures vertes (ex : écolo crèches, ACM verts, Centres Sociaux durables...)	Caf	2026
Valoriser financièrement les investissements verts	Caf – Etat – Région - CD	2026

2.3.2. Déployer une politique d' « éducation populaire écologique »

Orientations	Pilotes	Année
Recenser l'ensemble des actions et des acteurs participant à l'engagement citoyen écologique	Fédération des Centres Sociaux	2024
Structurer un réseau de l'éducation populaire à l'écologie	Fédération des Centres Sociaux	2025
Accompagner les porteurs de projets écologiques	Fédération des Centres Sociaux	2025
Labeliser les structures s'engageant dans l'éducation à l'écologie	Fédération des Centres Sociaux	2025
Valoriser financièrement les projets d'éducation populaire à l'écologie	Fédération des Centres Sociaux	2026

2.3.3. Indicateurs d'évaluation

Indicateurs
Nombre de structures labélisées comme écologiques
Nombre d'actions menées en faveur du développement durable

PARTIE 2 | Protéger et soutenir les familles les plus fragile

Cette deuxième partie vise à proposer des politiques publiques adaptées à des besoins familiaux spécifiques, qu'une politique purement universaliste ne peut atteindre.

Pour cela, le SDSF cible des publics en situation de fragilités et d'exclusions sociales. Cela demandera un effort et une attention plus poussée des pouvoirs publics. Également, le SDSF se doit d'anticiper les risques pouvant affecter certaines familles, plus fragiles que d'autres. Le SDSF vise donc à l'équité entre les familles.

Cette ambition d'équité ne se limite pas seulement à proposer une réponse purement monétaire. Elle vise avant tout à rétablir le pouvoir d'agir des usagers les plus fragiles, en les insérant socialement, en les accompagnant.

In fine, la finalité de ce volet du schéma s'inscrit dans la volonté de consacrer l'idéal de citoyenneté et de participation des familles.

1. Lutter contre les inégalités socio-familiales

Le SDSF 51 propose une politique de lutte contre les inégalités socio-familiales allant au-delà des enjeux monétaires. Il porte une attention aux enjeux de non-recours aux droits et aussi à la privation de la capacité d'agir des usagers les plus fragiles. Le SDSF propose donc une politique visant à rétablir la dignité des usagers les plus fragiles.

1.1. Renforcer l'accessibilité des services aux familles

1.1.1. Améliorer l'accessibilité des usagers en situation de handicap

Actions	Pilotes	Échéances
Renforcement la formation et l'accompagnement des structures dans l'accueil	CD	2024
Soutenir les projets de rénovation des locaux vers davantage d'inclusion	Caf - Education nationale	2025
Généraliser les pôles ressources handicaps	CD (MDPH) Communes / MSA	2026
Labelliser les structures s'inscrivant dans une démarche ambitieuse en matière d'accueil d'enfants porteurs de handicaps	Caf - Département	2026
Structurer un parcours handicap inter-institutionnel	CD - Caf - Communes - ARS	2026

1.1.2. Améliorer l'accessibilité financière des structures

Actions	Pilotes	Échéances
Diagnostiquer le reste à charge des familles	Caf	2024
Faciliter l'accessibilité financière des accueils collectifs et individuels	Caf	2025
Réduire les disparités de tarifications entre les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)	Caf - Communes	2025
Expérimenter des nouvelles formes de tarifications des offres de services conciliant efficacité budgétaire et inclusion sociale		2025

Indicateurs
Nombre d'enfants pris en charge dans des structures collectives
Nombre de structures labellisées comme inclusives
Evaluation globale du reste à charge des familles

1.2. Faire de la Marne un « territoire zéro non recours »

1.2.1. Déployer un service public aux familles jusqu'au « dernier kilomètre »

A la suite de la crise des Gilets Jaunes et de la crise sanitaire, les français ont exprimé un besoin de services publics de proximité. Le SDSF se donne l'ambition de renforcer la proximité des services, tout en évoluant dans un contexte budgétaire et réglementaire contraint. Certaines propositions sont inspirées de l'étude du Conseil d'Etat, « Pour réussir le dernier kilomètre de l'action publique », 2023.

Actions	Pilotes	Échéances
Simplifier le langage administratif délivré aux usagers	Maisons France Service – Caf - MSA	2024
Renforcer le maillage territorial en poursuivant la labellisation des Maisons France Service	Préfecture	2025
Assurer la mise à jour des connaissances des partenaires d'accueils (MFS, Centres Sociaux) sur la réglementation et l'usage des sites internet	Caf – CPAM – MFS – CD - MSA	2026

1.2.2. Renforcer la politique d'inclusion numérique

Si la dématérialisation des services publics aux familles constitue une avancée, une part importante de la population ne bénéficie pas de ces avancées. La fracture numérique touche environ ¼ français selon le Défenseurs des droits et les français en situation d'illectronisme représentent environ 10% de la population. Il s'agit d'une des causes du non-recours que le SDSF souhaite remédier.

Actions	Pilotes	Échéances
Créer un répertoire des offres d'inclusion numériques sur le territoire et communiquer sur les offres	Caf/CPAM/MSA /MFS/CD	2024
Densifier l'offre d'accompagnement sur les territoires : interventions hors les murs, offres itinérantes, nommer des référents inclusion numériques locaux	Caf/CPAM/MSA /MFS/CD	2025
Constituer un réseau local des aidants numériques	Caf/CPAM/MSA /MFS/CD	2025
Déployer une offre de formation à destination des professionnels et des aidants	Caf/CPAM/MSA /MFS/CD	2025

1.1.3.* Indicateurs d'évaluation

Indicateurs
Taux de non recours aux prestations légales
Nombre d'actions de mutualisations d'accueils et de démarches d'aller vers dans le département

1.3. Redonner du pouvoir d’agir aux marnais en situation de vulnérabilités sociales

1.3.1. Structurer et coordonner les interventions sociales dans une logique d’accompagnement des familles

Actions	Pilotes	Échéances
Bâtir un plan global de valorisation et de promotion de travail social pour renforcer l’attractivité métier et réduire les turn over	Département – Caf – CPAM – MSA	2025
Objectiver les besoins sociaux, sur une base quantitative et qualitative et la réponse apportée par les services du travail social : périmètre respectifs, population non couverte, complémentarité...	Département – Caf – CPAM – MSA	2024
Mutualiser des accompagnements sociaux en développant des accompagnements collectifs inter-institutionnels	Département – Caf – CPAM – MSA	2026
Mutualiser des accompagnements sociaux en développant des accompagnements collectifs inter-institutionnels	Département – Caf – CPAM – MSA	2026

1.3.2. Contribuer à la stratégie de réinsertion professionnelle

Dans le cadre du Pacte des Solidarités, les acteurs du SDSF sont invités à agir pour contribuer à la lutte contre la pauvreté. Parmi les différents axes, l’axe 2 prévoit de lutter contre la pauvreté par la réinsertion professionnelle. Les acteurs du SDSF se tiennent prêt à intégrer cette stratégie et à participer à l’écosystème départemental.

Actions	Pilotes	Échéances
Lever les freins à l'emploi liés aux modes de garde des enfants : développer les crèches AVIP, développer des accueils hybrides, déployer un accompagnement global	France Travail – Caf - CD	2025
Intégrer les parcours de réinsertion professionnelle inter-institutionnels	France Travail	2024
Lever les freins lié au logement : prévention des expulsions locatives, non accès aux droits AL, indécence logement	Etat – CD - Caf	2025

1.3.3. Indicateurs d'évaluation

Indicateurs
Nombre de parcours populationnels inter-institutionnels déployés
Nombre de bénéficiaires de ces parcours
Nombre d'actions collectives menées

2. Protéger les familles les plus fragiles dans une société du risque

Au-delà de la logique d'empowerment (« pouvoir d'agir »), la lutte contre les inégalités ne peut plus faire l'impasse de la protection des familles face aux risques. En effet, notre civilisation est traversée par une multitude de nouveaux risques, qui fragilisent les familles déjà vulnérables : violences physiques, mal logement, maladies, vieillissement, accidents...¹ Or, ne pas traiter ces risques conduit à aggraver les inégalités, ce qui réduit la portée des politiques menées ci-dessus. Dès lors, le SDSF a été étendu dans son champ d'action, de sorte à penser une politique familiale globale. Si tous les risques n'ont pas été intégrés, 4 risques principaux ont été retenus : violences physiques, maladie, mal-logement et vieillissement

2.1. Protéger les familles face aux violences physiques

2.1.1. Renforcer le réseau de lutte contre les violences intra-familiales

Actions	Pilotes	Échéances
Créer un comité destiné à coordonner les actions portées par les associations et les pouvoirs publics au sein du CDSF	Caf - Justice	2025
Structurer et renforcer la communication des dispositifs, via un plan de communication unique et un guichet unique d'information	Caf - Justice	2024
Expérimenter un « parcours violences conjugales » destinés à coordonner l'accompagnement social et psychologique des victimes	Caf - Justice	2025

2.1.2. Mieux assurer la sécurité au sein des structures

Actions	Pilotes	Échéances
Mieux coopérer pour assurer la sécurité des agents publics dans les accueils	Etat – Collectivités - Caf	2025
Poursuivre la lutte contre toutes formes de discriminations ou comportements dégradants	Etat – Collectivités - Caf	2025
Renforcer la coopération en matière de lutte contre toutes formes de harcèlement : formations communes, communications communes...	Etat – Collectivités - Caf	2025

2.2. Renforcer les politiques de préventions socio-sanitaires

Selon la définition de l'OMS « One Health », les risques socio-sanitaires se conjuguent et s'alimentent. Or, ils demeurent souvent pensés de manière cloisonnée. Le SDSF se fixe l'objectif de mieux articuler les politiques socio-sanitaires lorsque les besoins des familles le requiert, à l'aune d'initiatives locales déjà existantes.

2.1.1. Structurer une politique de prévention socio-sanitaires territorialisée

Actions	Pilotes	Échéances
Structurer cette coopération en articulant les contrats territoriaux : CTG, CLS...	Caf – CPAM - ARS	2025
Déployer une politique d'éducation à la santé commune et territorialisée en coordonnant le réseau associatif existant	Caf – CPAM - ARS	2025
Mettre en place des politiques de communication commune	Caf – CPAM - ARS	2025
Mutualiser les ressources pour effectuer des interventions « hors les murs »	Caf – CPAM - ARS	2025
Ouvrir davantage les structures sociales (EAJE, ACM, Centres Sociaux...) à des actions d'aller vers de prévention	Caf – CPAM - ARS	2025
Expérimenter la coordination entre les projets de développements sociaux et les projets territoriaux de santé dans le but d'articuler la lutte contre les déserts sociaux et médicaux	Caf – CPAM - ARS	2025

2.3. Lutter contre le mal logement

2.2.1. Renforcer la politique de prévention des expulsions locatives

Orientations	Pilotes	Année
Créer un observatoire local mutualiser des données relatives au logement	ADIL – Caf – CD – DDT - DDETSPP	2024
Mieux informer et accompagner les bailleurs	Caf – Etat - ADIL	2024
Contribuer à structurer le réseau des acteurs	Caf – ADIL - Associations	2025
Renforcer les CCAPEX : déployer une CCAPEX par arrondissement, déployer une CCAPEX plénière	Caf – ADIL – CD - DDETSPP	2025
Soutenir les nouvelles formes de logements solidaires : intergénérationnels, colocations solidaires, habitats inclusifs, intermédiations locatives	Caf – ADIL - Associations	2026

2.2.2. Investir dans la transition énergétique des logements

Orientations	Pilotes	Année
Créer un guichet unique d'information à destination des bailleurs souhaitant s'engager dans la rénovation énergétique de leurs logements	Caf - ADIL	2025
Faciliter les signalements de non-décence	Caf – COMAL - ADIL	2024
Réduire la part des logements indécents	Caf – Communes - COMAL	2025
Généraliser les diagnostics performances énergétiques	Caf – COMAL - ADIL	2025

2.3. Protéger les familles face au vieillissement démographique

Le SDSF ne peut être indifférent à la question du vieillissement de la population, bien que cela ne soit pas son champ d'action principal. De ce fait, le SDSF souhaite contribuer aux politiques publiques relatives au vieillissement, en faisant notamment la promotion de la solidarité intergénérationnelle.

2.3.1. Bâtir une politique de solidarité intergénérationnelle

Actions	Pilotes	Échéances
Coordonner les actions de lutte contre l'isolement social des personnes âgées	Carsat – Fédération des CS - MSA	2025
Mutualiser les actions relatives à la mobilité solidaires intergénérationnelles	Carsat – Fédération des CS - MSA	2025
Mettre en place une politique commune d'inclusion numérique intergénérationnelle	Carsat – Fédération des CS - MSA	2025

2.3.2. Structurer la coopération entre les acteurs

Actions	Pilotes	Échéances
Harmoniser les appels à projets dans un souci de lisibilité auprès des partenaires	Carsat – Fédération des CS - Caf - MSA	2025
Monter des comités de financeurs communs et/ou intégrer des comités de financeurs existants	Carsat – Fédération des CS - Caf - MSA	2025
Territorialiser les actions en s'articulant avec les contrats locaux (CLS, CTG, Contrats de Ville...)	Carsat – Fédération des CS - Caf	2025

2.3.3. Indicateurs d'évaluation

Indicateurs
Nombre d'actions intergénérationnelles co-financées portées par les centres sociaux

Partie 3 | Internaliser la complexité, externaliser la simplicité

Le SDSF 51 ne doit pas être pensé comme un outil se superposant à d'autres schémas et à d'autres contrats existants. Sinon, il contribuera à l'enchevêtrement et à la complexification de l'action publique, réduisant la portée des orientations.

Pour cela, la gouvernance du SDSF se doit de se tenir au principe suivant : internaliser la complexité, externaliser la simplicité¹.

Autrement dit, le SDSF doit penser une comitologie qui soit la plus efficace. Le SDSF est donc pensé comme un espace de coordination, s'agréant à des schémas et des contrats déjà existants et fonctionnels. Enfin, le SDSF se doit d'être un espace d'innovation sociale. C'est pourquoi l'association des citoyens et des partenaires via des mécanismes de démocratie participative peuvent être déployée.

1. Structurer une gouvernance efficace et démocratique

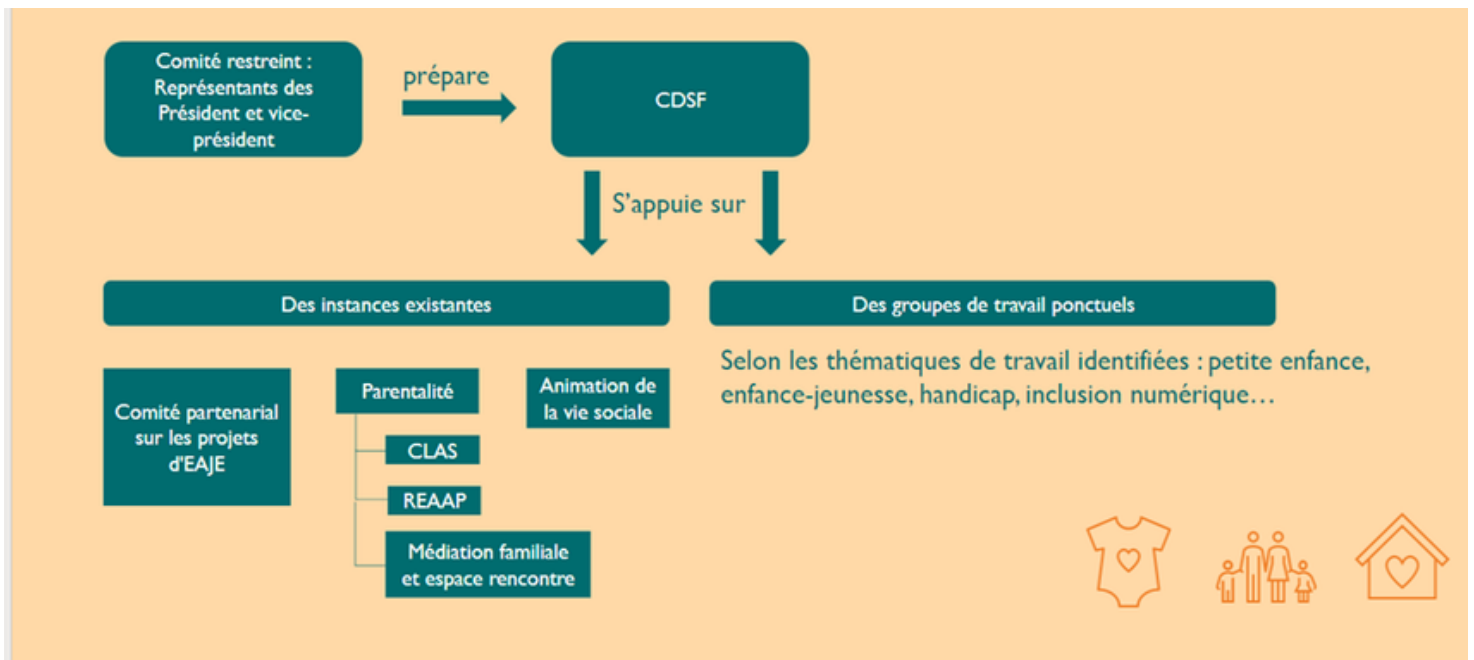
1.1. Monter une comitologie efficace

La comitologie du SDSF sera structurée autour de 3 étages.

Le premier étage sera celui du comité restreint, qui constitue le comité stratégique. Il aura pour rôle d'impulser politiquement des décisions, de rendre des arbitrages politiques et d'évaluer la portée politique des orientations du SDSF. Il sera composé des représentants de chaque institutions signataires. Il doit se réunir au moins 1 fois par an.

Le second étage est celui du CDSF, qui est une sorte de comité de pilotage. Il s'agit de l'Instance de coordination transversale du schéma. Il assure le suivi, la coordination et l'animation opérationnelle de l'ensemble des axes du schéma. Il est composé des cadres stratégiques des directions des institutions et d'associations. Il doit se réunir au moins, une fois par trimestre.

Enfin, le troisième étage est celui des comités opérationnels. Ils sont composés des instances existantes et des groupes de travail ponctuels qui peuvent se former sur des thématiques identifiées par les partenaires.



1.2. Faire du SDSF un espace de démocratie participative

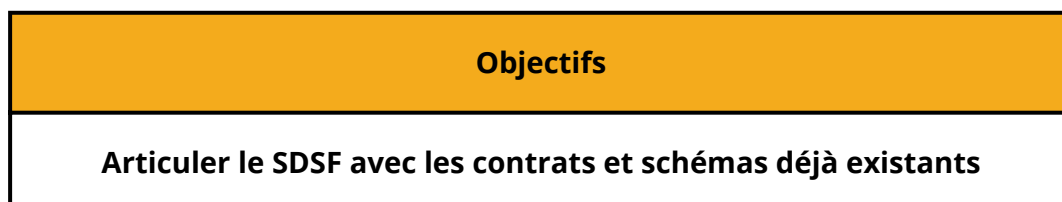
Les comités opérationnels peuvent être des terrains d'expérimentations de démocratie participative, pouvant inclure à la fois les citoyens et les partenaires. En effet, il est important de penser des circuits de démocratie directe afin que les citoyens et les partenaires puissent s'approprier cet outil.

2. Penser un déploiement efficace du SDSF

2.1. Territorialiser efficacement les orientations du SDSF

La territorialisation des orientations du SDSF passe par l'outil de la Convention Territoriale Globale. Cet outil constitue la déclinaison locale du SDSF, adaptée aux réalités du terrain. Les CTG peuvent couvrir un champ plus étendu que le SDSF ou être plus restreinte. Cela relève de la négociation entre acteurs.

Dans le même temps, ce SDSF nouvelle génération doit s'inscrire dans l'éco-système des schémas et contrats déjà existants. Dès lors, lorsque les champs de compétences se recoupent, il importe de penser l'articulation du SDSF avec les autres schémas et contrats. Le SDSF n'a pas vocation à se superposer aux initiatives existantes.



2.2. Absorber la complexité administrative

Le constat est qu'une multitude de dispositifs ou d'appels à projets émergent sur le territoire. Toutefois, leur visibilité ainsi que leur portée à long-terme n'est pas aussi suffisante qu'elle devrait être. Cela génère du non-recours au droit partenarial et une forme de « maltraitance institutionnelle » dans les démarches administratives.

Dès lors, le SDSF se veut être un espace favorisant la coordination entre les appels à projets existants, les conférences de financements existantes et autres tentatives de coordination de l'action publique dans les territoires.

Objectifs
Poser le SDSF comme un espace de coordination des initiatives de coordination administratives

En outre, l'évaluation du SDSF constitue un enjeu crucial. Si des indicateurs quantitatifs ont été proposés dans le cadre du schéma, il importe de les compléter et de les ajuster en fonction d'indicateurs plus qualitatifs, capables d'évaluer la portée sociale des orientations et actions menées. Pour cela, ils se doivent d'être co-construits dans les comités opérationnels.

Objectifs
Co-construire des indicateurs qualitatifs destinés à évaluer l'impact social des orientations et actions menées dans le cadre du SDSF

Synthèse du SDSF

3.1 Synthèse de l'état des lieux

3.1.1 Données socio-démographique

Le département de la Marne connaît une baisse constante de sa démographie. Les naissances ont chuté de 14% depuis 2010. Le solde naturel est négatif. La pyramide des âges tend à vieillir.

Dans le même temps, les liens familiaux évoluent vers un processus de diversification. La part du mariage, autrefois centrale, diminue : moins de 50% des couples sont mariés. Dans le même temps, les parents isolés tendent à progresser, il représenterait 15% des ménages. Les séparations connaissent une hausse exponentielle, que la crise sanitaire a accéléré (+50% depuis 2021).

Par ailleurs, le portrait socio-démographique démontre que les inégalités familiales persistent dans la Marne. Le taux de pauvreté se situe à 15% de la population. Les inégalités de revenus révèlent un écart inter-décile de 1 à 3. Les inégalités, certes diminuent, mais persistent, les écarts de salaire entre les femmes et les hommes à qualification égale représente 12%. Il est à noter que la Marne connaît des fractures territoriales fortes. 28% des marnais vivent dans des ZRR (Zones de Revitalisation Rurales) tandis qu'on ne relève pas moins de 7 QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville) dans le 51.

Enfin, les données révèlent une hausse des violences intra-familiales. Cette hausse est constante depuis 2016 : +6%/an.

3.1.2 Retour des acteurs de terrains

Au niveau institutionnel, le constat est celui d'un contexte contraint pour les acteurs. D'une part, les professionnels de terrain font face à des contraintes budgétaires fortes. Ils font désormais face à des difficultés de recrutement et à un « turn over » élevé dans les organisations. D'autre part, il est reproché au pouvoirs publics une complexité réglementaire et organisationnelle. La multiplication des acteurs intervenant dans des champs communs génère de l'incertitude chez les partenaires. L'illisibilité de l'action publique peut expliquer le « non recours partenarial au droit ».

3.1.3 Expressions du besoins des familles

Les familles ont exprimé de fortes préoccupations. En effet, la préoccupation principale réside dans leur capacité à concilier leur vie familiale et leur vie personnelle. Ils estiment que les offres de proximité peuvent être renforcée. De plus, l'autre préoccupation des familles réside dans l'éducation des enfants. Certains parents craignent le « burn out parental » ou se sentent démunis face à de nouveaux enjeux (ex : numérique).

3.2 Plan d'actions

Le SDSF 2024-2026 a pour finalité de poser les jalons du futur service public des familles. Pour cela, les années 2024-2025 seront l'opportunité de créer des espaces de coordinateurs entre les acteurs.

Les orientations du schéma visent à formaliser des actions existantes, renforcer des projets en cours ou encore décliner des orientations gouvernementales. Pour cela, sa finalité est de se penser comme un outil de planification des offres des services aux familles. Pour cela, le schéma 2024-2026 aura pour objectif de :

1. Monter un observatoire départementale des familles, destiné à centraliser les données petite enfance, enfance, parentalité et AVS (mais aussi jeunesse et logement si possible)

- a. Janvier - Juin 2024 : commander une étude afin de rassembler les données relatives aux politiques familiales
- b. Juillet-Septembre 2024 : Sur la base du diagnostic, publier une analyse des données
- c. Novembre 2024 : Monter une comitologie rassemblant les différents observatoires au sein d'un observatoire unique

2. Rassembler les comités et acteurs agissant dans le domaine de la famille au sein des comités SDSF afin de mieux coordonner les acteurs

- a. Janvier-Mars 2024 : Effectuer un état des lieux des comités existants
- b. Mars-Avril 2024 : Prendre contact avec les comités existants afin de les intégrer des la comitologie du schéma

3. Monter un plan d'attractivité métier du social :

- a. Janvier-Juin 2024 : Commander une étude afin de cibler les causes de l'attractivité métiers et les recommandations possibles ; Intégrer les comités de filières existants
- b. Septembre-Décembre 2024 : Déployer un plan de communication global destiné à réduire les problèmes d'appariements sur le marché du travail (dans les métiers du social)

4. Coordonner les appels à projets des différentes institutions :

- a. Janvier-Décembre 2024 : Expérimenter des projets d'appels à projets harmonisés
- b. Janvier-Décembre 2025 : Evaluer les appels à projets harmonisés ; expérimenter des appels à projets communs

5. Effectuer un état des lieux destinés à mutualiser les financements de projets lorsque cela est possible :

- a. Janvier - Décembre 2024 : Expérimenter des comités de financeurs communs dans les champs où cela n'existe pas encore
- b. Janvier - Décembre 2025 : Expérimenter des actions de montage de projets communs destinés à obtenir des fonds européens

6. Optimiser la déclinaison du SDSF en articulant les CTG avec les autres contrats locaux existants, pour mutualiser des ressources.

- a. Janvier - Décembre 2024 : expérimenter l'articulation des CTG avec des CLS et des Contrats de Ville

Si toutes les orientations devront être mises en place, des priorités ont émergé. Parmi elles, il s'agira de :

- 1. Poser les jalons du service public de la petite enfance, premier fondement du service public des familles**
- 2. Renforcer le plan de lutte contre les violences intra-familiales et toutes formes de maltraitances**
- 3. Déployer des parcours populationnels inter-institutionnels, à destination des familles en situation de difficultés :**
 - a. Parcours monoparentalité
 - b. Parcours jeunes
 - c. Parcours naissance
 - d. Parcours handicap
 - e. Autres parcours si besoins

The
End